

LE VENT DES BANCELS

Février 2001

N°49

VIVRE EN CÉVENNE À

SAINT ANDÉOL DE CLERGUÉMORT
SAINT MAURICE DE VENTALON
SAINT FRÉZAL DE VENTALON

Prix de vente au

souffle sauvage ●●

Les sangliers

dans l'œil du
cyclone ●●●●●●

Saint Maurice

l'air de rien ●●●●

**La maison des
[néga]watts**



Bise-art, blizart



Aquarelles

Marie-Hélène Avron

Sommaire

courrier des lecteurs

4- Pour que Saint Frézal continue...

brise municipale

Crédit photo:

Ghislaine
Guignier

pages 1-19-
20-21-22-
23.

Dany
Argenson
pages 16-17-
18.

Julie Hugon
pages 32-33.

Roland

Mousquès
page 25.

Alain Ventura
dessin
(réchauffé)
page 9.

5- Etienne Passebois:
Mais que sera demain ?

6- Elie Pellequer:
2001...

7- Daniel Mathieu:
Le respect de
l'autre...

coup de vent municipal

7- Aux urnes, citoyens!

souffle sauvage

10- Les sangliers...

dans l'œil du cyclone

16- Saint Maurice de
Ventalon.



bise-art, blizart

20- Aquarelles:
Marie-Hélène Avron.

vent de folie

24- Inf'OGM

l'air de rien

25- "La construction saine".

26- La maison des [néga] watts

rafale formatrice

28- FO-GE-FOR.

bourrasque associative

30- NTIC ?

31- Regain

ah, lisez !

32- Associations - Journaux - Mots
croisés

tempête de délibérations

34- Conseils municipaux

en coup de vent

38- Brèves et revue de presse

LE
VENT
DES
BANCELS
VIVRE EN CÉVENNE À SAINT ANDÉOL DE CLERGUÉMORT
SAINT MAURICE DE VENTALON
SAINT FRÉZAL DE VENTALON

Directeur de publication:

Étienne Passebois, Maire de
St Frézal de Ventalon.

Comité de rédaction: Thomas
Brasseur, Mathias Brossard,
Pierrette Charton, Gisèle
Chapelle, Ghislaine Guignier,
Jacques et Julie Hugon,
Daniel Mathieu, Marie-
Claude et Christian Mestre,
Roland Mousquès, Anne-
Marie Petit, Eric Tamisier,
Etienne Passebois, Elie
Pellequer, Georges Pons,
Jean-Michel Vandersteen,
Alain Ventura .

Ont également participé à ce
numéro: Dany Argenson,
Céline Benoit, Nanou,
Madeleine Soustelle, Jean-
Luc Mathieu, Gilbert Velay.

Imprimerie: Mairie de Saint
Frézal de Ventalon.

ABONNEMENT:

Cette revue est distribuée
gratuitement aux administrés
de St Andéol de Clerguémort
et de St Frézal de Ventalon
ainsi qu'aux résidents
permanents de Saint Maurice
de Ventalon à leur domicile
sur les trois communes. Pour
un envoi à une autre adresse,
prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro:

30 F / n°

Abonnement à l'année

(4 n°s): 100 F / an

Abonnement de soutien:

150 F / an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de
"Mairie de St Frézal de
Ventalon", et adressés à
Mairie de St Frézal de
Ventalon 48 240.

Pour les jeunes...

Près du tiers des habitants de nos trois communes ont moins de vingt ans. Avec un peu de chance, beaucoup parmi ces 86 jeunes resteront ici et affûterons les serpes et les tire-ronces évoqués par Eric.

Ils rejoindront bientôt les 20-28 ans et porteront , avec eux, une grande responsabilité quant au développement du pays.

Qui sont- ils ces “frères et soeurs” légèrement plus âgés ? Est-ce que nous les connaissons vraiment bien ? Certains, c’est vrai, les prennent pour des “fumeurs de moquette”. Mais à y regarder d’un peu plus près, et surtout en discutant avec eux à coeur ouvert, il semblerait que leur sort ne soit pas si enviable et leurs problèmes très peu différents des jeunes des villes.

Tout a changé. Nos préjugés et nos exemples sont à jeter aux orties. Nous ne savons pas les aider. Nous avons bien du mal, déjà, à nous dépatouiller nous même. Nous leur avons laissé des terres en friche, des châtaigniers aux branches squelettiques, des murs de bancels éboulés, des mas en ruines. Est-ce leur faute ou la nôtre?

Alors Céline, Thomas, Olivier, Lionel, Michaël et les autres, vous avez bien compris qu’on attend d’une oreille attentive le concert de vos tronçonneuses. On respecte les anciens, on cristallise nos espoirs sur les jeunes. Le passé... l’avenir.... Le plus important, c’est pourtant ici et maintenant . Vous, vous êtes là, sous la critique - toujours bienveillante- de ceux qui regardent... Dur dur d’être dans le présent.

Dans dix ans, peut être un peu plus, vous nous montrerez ce que vous avez su ou pu faire. Il y a ici un énorme chantier de reconstruction mais soyons réalistes : ce ne sera pas toujours une partie de plaisir . Seule une très grande détermination balayera les difficultés de la tâche.

Si votre motivation de reconstruire le pays est aussi forte que celle de vouloir y rester, ce sera gagné.

Nous prions tous les jours pour votre réussite car comme le disait Paul Morand, l’apéritif est la prière du soir des français.

■

Christian MESTRE

plume au vent

Pour que Saint Frézal continue le (bon) combat...

**Lecteurs,
vous avez
la parole...**

**Nous
ne voulons
pas être
seuls à
"faire"
cette
publication.
Faites nous
part de vos
réactions,
de vos
émotions,
de vos
points de
vue...
Cet espace
est le
vôtre...**



On sait des communes rurales qui n'ont pas résisté à l'épreuve du temps : désertées, appauvries, abandonnées, elles ont disparu peu à peu du paysage cévenol. Sans que parfois l'on s'en soit aperçu. C'était alors affaire, comme on disait, de destin "naturel" : l'avenir n'appartenait qu'aux villes, et les campagnes ne devaient plus occuper qu'une fonction de témoignage d'anciens temps. Saint-Frézal a frôlé la même extinction, et a failli ajouter un désert de plus à tous ceux qui l'entouraient. Il y a deux ou trois décennies, tout conspirait pour qu'il en aille ainsi : écoles fermées, dépopulation, éloignement des lieux et des gens, absence de ressources suffisantes pour vivre un peu dignement. Et cependant notre commune, fait aujourd'hui partie de celles qui ont su en une quinzaine d'années à peine relever une multitude de défis, qui en firent trébucher tant d'autres. Le résultat était loin d'être acquis. On prenait le parti des ruines et de l'isolement, des chemins défoncés, de l'eau rare, du vieillissement des habitants, les jeunes allant ailleurs chercher une maigre fortune. Il fallut alors, à l'équipe municipale qui hérita de cette situation, un beau courage et une opiniâtreté de tous les jours, pour se lancer dans ce qui apparaît maintenant comme une réhabilitation totale, maîtrisée et programmée, de notre commune. Je crois que nul, de bonne foi -et nous le sommes tous- ne peut en disconvenir. Il fallut en effet offrir, dans les années 80, aux "nouveaux résidents" désireux de s'installer ici, souvent de jeunes couples en quête d'une existence plus "authentique", un accueil à la hauteur de leurs attentes, et une perspective d'implantation de longue durée. Il fallait reconstituer un tissu social délabré, je veux dire une proximité, une solidarité sociale et une envie de connaissance réciproque, qui se perdaient lentement. Il fallait aussi, sinon avant tout, sauver l'école, en voie de disparition, et chaque année en assurer le maintien. Et encore : aider les jeunes à faire valoir leur enthousiasme et leurs compétences, aider les moins jeunes à ne plus simplement survivre dans des conditions d'extrême solitude et le plus souvent en situation de grande fragilité économique, et d'insécurité psychologique, etc.

Faudrait-il rappeler tout ce qui a été accompli depuis le début de ce qu'il faut bien apprécier comme une renaissance de Saint-Frézal ? Je ne témoigne ici de ce qui m'a le plus frappé, tout au long de ces années où notre commune se métamorphosait. Le maintien, contre vents et marées, de l'école aux Abrits, et les vents furent forts, et les marées menaçantes (en tant que petit-fils d'une lignée d'instituteurs qui avaient exercé au Géripon et aux Abrits, cela m'allait droit cœur, et je suis convaincu que tout citoyen de Saint-Frézal y est viscéralement attaché). La création, à travers mille difficultés, du village de l'Ayrolle, qui prend place désormais dans l'ensemble des hameaux, avec sa vie propre, et son articulation avec tous les autres, bel exemple d'organisation d'un nouvel espace social à partir de rien. La revitalisation de la commune par la création, avec le concours de tous, d'associations de loisirs, d'échanges, de réflexion, de rencontres. Encore fallait-il un lieu où cette vie associative puisse s'exercer. Ce fut très vite la Maison Communale, réalisation de premier ordre, ouverte à tous, accueillante, vivante. Imaginait-on il a peu de temps encore un "lieu de vie" aussi intense au centre même de Saint-Frézal, capable de réunir gens d'ici et d'à côté, pour la plus grande chance, et le plus grand bonheur, d'être ensemble ? La mise en place des "Contrats Verts", au service de la commune et des communes voisines pour l'entretien des chemins et des paysages, et depuis quelques années, effectuant des travaux pour les agriculteurs membres de la CUMA du Ventalon et parfois les particuliers - façon efficace de participer à la lutte contre le sous-emploi, et la précarité qui s'ensuit. Faut-il alors s'étonner du succès de cette publication, le "Vent des Bancelles", modeste au départ, aujourd'hui assez étoffée pour informer ses lecteurs par reportages et récits de la vie communale, - que dis-je, communale : intercommunale !

Tout cela et je suis bien conscient d'oublier d'autres réalisations aussi essentielles, a transformé radicalement le "climat" de notre commune désormais résolument en prise avec son temps, et capable, j'en suis persuadé, d'entrer dans le troisième millénaire (mais oui, nous y sommes !) avec un bel et bon bilan.

(à suivre) ■

**Ne voulant
pas tomber sur
le coup de l'article L52
du code électoral,
nous publierons la fin
de ce courrier dans
le N° 50 du "Vent des Bancelles".**

Daniel VIDAL



Etienne Passebois: Mais que sera demain ?...

Lorsqu'à la fin du printemps de 1995 nous revenions, J. Hugon, G. Alise et moi-même de notre équipée canadienne du Saguenay, à la tête de notre groupe des "grands" de l'école des Abrits *, nous avons abordé les élections municipales de Juin avec la candeur de ceux qui, sûrs d'eux et satisfaits du devoir accompli allaient entrer à la mairie sur le pavois des triomphateurs. La liste a été promptement établie, le nombre de volontaires pour y participer dépassait largement le nombre de sièges à pourvoir. "Tout baignait". Et bien non, et comme dit le poète: "rien n'est jamais acquis". Une seconde liste est apparue, un deuxième tour a été nécessaire et, mal préparé, il a été fatal au bel ensemble échafaudé.

Six ans après, en ce début d'année 2001, les choses ont quelque peu changé, les mentalités aussi: il va falloir changer de stratégie!

Trouver quelqu'un qui veuille s'engager dans la bataille c'est certainement facile. Trouver quelqu'un qui corresponde à vos aspirations, c'est certainement plus malaisé. Alors on part et on s'engage dans la compétition.

Difficile et imprévisible à cause de ce système singulier de "panachage" tel qu'il est pratiqué dans de petites communes comme les nôtres où chacun peut barrer à souhait, inscrire à souhait qui il veut, quitte à créer au sortir des

il veut, quitte à créer au sortir des urnes une équipe sans cohésion et incapable de travailler correctement pendant la durée du mandat.

Dois-je insister et dire à chacune, à chacun, détenteur d'un bulletin de vote de le choisir en fonction de la tête de liste, de celle ou de celui qui se présente avec la volonté d'être maire et de lui faire confiance sur le choix de ses coéquipiers.

Et maintenant, pourquoi se lancer dans la compétition ?

Par vanité,

Le mot

des "saints-maires"

certainement. Que celui qui postule pour un mandat électif quel qu'il soit n'est pas atteint par cette infirmité lève le doigt!

Persuadé qu'il est capable plus que quiconque, de mener la collectivité sur un meilleur chemin et il rejoint par là le premier défaut.

Plus sérieusement parce qu'il pense que ses moyens physiques et mentaux, que sa disponibilité ... lui permettront encore d'être utile à ses concitoyens. Poussé aussi par un certain nombre de membres de son équipe qui lui font l'amitié de penser qu'il peut tenir encore la place de leader. L'amitié ? Oui,

leader. L'amitié ? Oui, certainement: il ne faut pas penser à mal et réserver le "j'embrasse mon rival mais c'est pour l'étouffer" pour la tragédie antique!

Quoi qu'il en soit, vanité, volonté personnelle, souhait d'un petit groupe; ce seront les électrices et les électeurs de la commune qui choisiront en connaissance de cause et dans leur âme et conscience et qui diront, administrativement parlant, pour Saint Frézal, ce que sera demain.

(*): *Dois-je rappeler que durant l'année scolaire 94-95, J. Hugon avec l'aide du PNC, du Conseil Général et de la sénatrice Mme Bardou, avec l'accord de l'Education Nationale, avait "monté" un superbe voyage dans cette partie du Québec jumelée au PNC et cela pour une participation de chacun défiant toute concurrence.*

Etienne PASSEBOIS
Février 2001

brise municipale



Elie Pellequer:

2001...

Tout a été dit à propos de cette date symbolique par excellence. Je n'y reviendrai pas; ce serait du réchauffé. Par contre, j'aime bien repenser à ce que ce dernier siècle nous a apporté.

Jusqu'à la dernière guerre, nos grands-parents, nos parents et nous-mêmes pour les plus âgés d'entre nous, avons vécu à "l'ancienne".

Prenons quelques exemples.

La fée électricité venait tout juste de faire son apparition dans quelques secteurs les plus favorisés. Ailleurs, on en était à la lampe à pétrole, à Saint Maurice, notamment. Imaginez un peu tout ce qui pouvait manquer en tant que confort.

Personne n'avait eu l'idée de réaliser des adductions d'eau potable. Cette démarche aurait été jugée fortement insolite, vu que de l'eau il y en avait à la source ou à défaut à la rivière. Il suffisait d'aller la chercher, car elle coulait rarement sur l'évier. Je vous garantis que, bien qu'elle soit gratuite, tout le monde savait l'économiser.

Enfin, ce qui pénalisait le plus l'économie locale, c'est le mauvais état des voies de communication.

Nous avons connu le

Nous avons connu le CD 35 non goudronné. C'était cependant un axe important par rapport aux chemins vicinaux qui reliaient hameaux et villages. très souvent, ces derniers étaient à peine utilisables pour les charrettes et les chars à bœufs. Les déplacements se faisaient à pied, parfois à cheval lorsqu'on en possédait un. A cette époque, sentiers et raccourcis étaient fort bien entretenus et fréquemment utilisés.

A la déclaration de la guerre en septembre 1939, il y avait peut-être à peine une douzaine d'automobiles sur le territoire de nos trois communes. Combien y en a-t-il aujourd'hui ?

D'autres exemples, tout autant éloquents que ceux que j'ai choisis, illustrent les progrès immenses que nous avons vu déferler. Inutile d'en énumérer davantage.

Une question se pose: Vivons-nous mieux que nos aïeux ? Autrefois, les travaux agricoles étaient pénibles et l'isolement certain, surtout pendant la saison hivernale, le déneigement étant inexistant. Les habitations manquaient de confort, mais le stress était inconnu chez nous. On vivait au rythme des saisons et une grande majorité des habitants

de notre Cévenne était contente de son sort.

Aujourd'hui, nous vivons presque comme "en ville", agressés constamment par des tas "d'ennemis" tels que nos voitures, nos horaires et toutes les vicissitudes du monde moderne.

Que nous apportera ce XXIème siècle ?

Certainement, l'évolution des techniques continuera. On n'arrête pas le progrès, paraît-il ! Je souhaite ardemment que tout ce qui sera réalisé soit orienté vers l'amélioration de l'existence de nos concitoyens.

Ce mot du Maire est le dernier que je rédige pour notre journal intercommunal, vu que je ne sollicite pas le renouvellement de mon mandat de conseiller municipal.

Je profite de l'occasion pour souhaiter bon courage à l'équipe de rédaction à laquelle j'ai eu le plaisir d'appartenir.

Longue vie au Vent des Bancelles !

Elie PELLEQUER

.....brise municipale

Daniel Mathieu:



... le respect de l'autre...

Nous sommes à quelques semaines des élections municipales, aussi ne me paraît-il pas souhaitable, par respect des lois et des règles de la démocratie, d'exprimer quelques idées, bilans ou projets que ce soit, dans le cadre du "Vent des Bancels", un journal communal ou intercommunal ne devant pas servir de support à un quelconque discours mettant en valeur la politique des futurs candidats.

Dernier "Mot du Maire" de ce mandat, qu'il me

soit cependant permis de remercier toutes celles et tous ceux qui, élus ou responsables d'associations, ont donné de leur temps en participant à la vie de nos communes; c'est grâce à leur volonté et à leur détermination qu'une vie plus riche de sens se construit au jour le jour.

Consciente que le travail engagé depuis six ans doit se poursuivre, l'équipe sortante de 1995 a décidé de proposer une liste de candidats pour l'élection du 11 mars, cette liste ne manquera pas de vous faire connaître ses projets

pour le mandat à venir.

Enfin, si l'élection municipale est un temps fort de la vie des communes ou chacun a le droit de s'exprimer librement, n'oublions pas que ce droit ne doit être que dans le respect de l'autre, ce principe étant un des fondements de la démocratie.

Ne doutant pas que cette élection retiendra l'attention de tous les habitants de Saint Andéol, il me reste à souhaiter un débat enrichissant pour la vie de notre commune. ■

Daniel MATHIEU

..... coup de vent municipal

Aux urnes citoyens !

Municipales: Qui peut voter ? Qui peut être élu ? Comment voter ?

Dans quelques semaines, nous élirons un nouveau conseil municipal. Certains voteront pour la première fois de leur vie. D'autres pour la première fois dans une petite commune.

D'autres enfin n'en seront pas à leur première expérience, mais

scrutin, important s'il en est pour notre vie quotidienne.

C'est en pensant à eux, mais aussi pour ma propre gouverne, que j'ai arraché à la sous-préfecture, non sans quelques formalités (... secret-défense ?), l'essentiel de la loi électorale, une de plus que nous sommes sensés "ne

Qui est éligible ?

Tout électeur ou électrice de la commune inscrit sur les listes électorales au 1^{er} janvier de l'année de l'élection et âgé de 18 ans accomplis au jour de l'élection.

Rappelons que les ressortissants d'un Etat de l'Union européenne autre que la France sont aussi éligibles.

La loi distingue trois types d'inéligibilité :

- **absolues** : essentiellement les personnes :
 - privées du droit électoral ou condamnées en vertu de lois réprimant les profits illicites,
 - sous régime de curatelle,
 - ayant fait l'objet d'une faillite personnelle ou interdites de gestion,



De plus, dans les communes de moins de 2500 habitants : "... aucune déclaration de candidature n'est exigée ; les candidatures isolées sont admises, ainsi que la présentation par les candidats de bulletins incomplets."

En fait, si la loi électorale est différente pour les petites communes, c'est que la connaissance qu'on peut y avoir des habitants se présentant à nos suffrages permet de les choisir en fonction de l'estime qu'on leur porte, ainsi que de la disponibilité et des compétences qu'on leur attribue.

Dans les communes plus importantes, on connaît généralement les personnalités les plus en vue et si l'on vote pour l'une d'elles, on se voit obligé de lui faire confiance dans le choix de ses co-listiers.

Seront donc élus au premier tour les candidats ayant obtenu à la fois :

- la majorité absolue des suffrages exprimés,
- un nombre de suffrages égal ou supérieur au quart des électeurs inscrits.

Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages sur le onzième siège, c'est le candidat le plus âgé qui est élu.

Validité des bulletins

Dans les communes de moins de 3500 habitants,

les bulletins sont valables même s'ils portent moins de noms qu'il n'y a de conseillers à élire. S'ils en portent plus que de conseillers à élire (onze en l'occurrence), les derniers noms inscrits au delà de ce nombre ne sont pas comptés.

Sont nuls et non décomptés comme suffrages exprimés :

- les bulletins blancs, auxquels sont assimilés les bulletins :

- illisibles,
- où tous les noms sont rayés successivement ou par une croix couvrant tous les noms,

- les enveloppes sans bulletin,

- sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires,

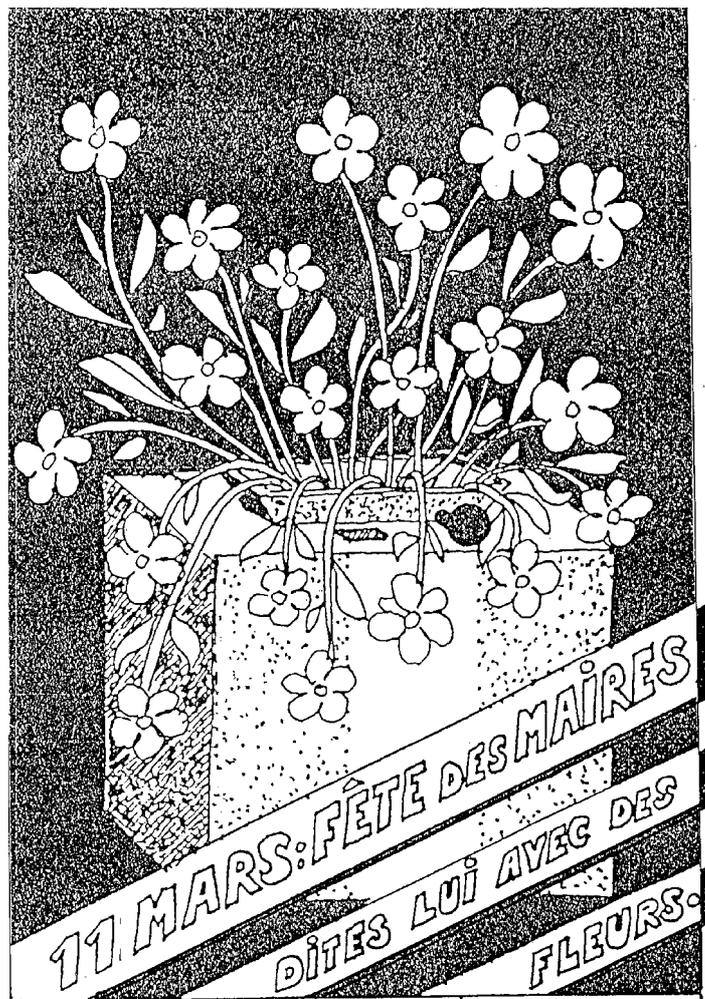
- les bulletins ne comportant pas une désignation suffisante, tels que :

- ceux dont l'orthographe ne permet pas de reconnaître le nom du candidat,

- ceux portant un nom de candidat, mais avec un prénom ou une qualité pouvant s'appliquer à un autre électeur, même non candidat,

- en revanche, la notion de *candidat notoire* peut permettre de valider des bulletins qui considérés en eux-mêmes, devraient être tenus pour nuls, par exemple un candidat désigné par un prénom, un sobriquet ou un surnom sous lequel il est connu,

- les bulletins permettant d'identifier le votant, que ce soit par la mention d'un nom, d'une



mention d'un nom, d'une signature, un signe de reconnaissance, y compris le fait de souligner le nom d'un candidat,

- les bulletins écrits sur papier de couleur, mais le papier blanc quadrillé est admis (!?),

- les bulletins comportant des mentions injurieuses.

Cas particulier des bulletins doubles ou multiples renfermés dans la même enveloppe :

- si les bulletins portent des listes différentes et complètes, le suffrage est nul,

- s'ils portent des listes

différentes mais panachées:

- le suffrage est nul, si le total des noms est supérieur au nombre de candidats à élire,

- le vote est valable si ce total est inférieur ou égal au nombre de candidats à élire.

Voilà ... Tout n'aura peut-être pas été dit, mais vous en savez désormais assez pour constituer, au moins virtuellement, votre propre "conseil municipal tel que j'en rêve" !

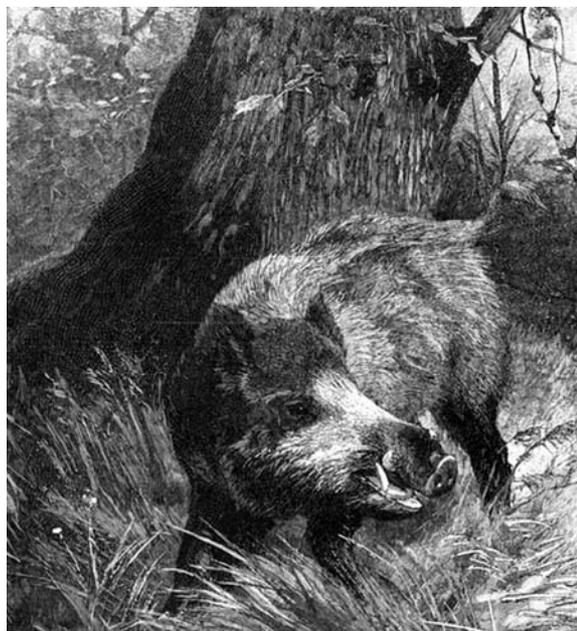
Quant aux plus curieux, ils pourront toujours consulter le Code électoral, en mairie ou ... sur Internet.

Georges Pons
décembre 2000

Dégradation du patrimoine, destruction de récoltes, source d'accidents... c'est beaucoup pour ce res nullius...

Les sangliers

... Ah! ces cochons!



Mon titre... il est peut-être un peu tiré par les cheveux (j'allais dire par les soies, mais il ne faut quand même pas trop en faire !).

On en reparle encore et toujours.

Sur le ton attristé comme le fait Mme C. Benoit, notre amie du Bois de Pantel qui me donnera bien la permission de reproduire son article paru dans la Lozère Nouvelle du 22 décembre dernier sous le titre "Dégâts du gros gibier: un crève-cœur" (voir page ci-contre).

Elle interroge, mais ne propose pas de solutions. Il est vrai qu'elles ne sont pas aisées à trouver.

Sur le ton administratif et sec tel qu'il apparaît dans le compte-rendu de la commission cynégétique du PNC, paru également dans la Lozère Nouvelle du 22 décembre, sous le titre "La question du sanglier". Je vous ferai grâce de sa publication : le sommeil vous envahirait avant la moitié du texte.

Donc, le 29 novembre dernier la dite commission se réunit au siège du PNC à Florac. Elle avait invité quelques manants - agriculteurs, élus (dont j'étais!), mais aussi des représentants de la "société civile": M. Georges Pons était présent; il est intervenu pour faire une proposition dont il rend compte par ailleurs - pour entendre des rapports et voir analyser cartes et graphiques.

Et les animateurs de cette réunion d'être satisfaits des résultats (tableaux de chasse) obtenus et du bon espoir des différents protagonistes.

Il a été dit "que les dégâts, bien que devenus insupportables surtout quand

ils touchent à l'outil de production des agriculteurs ne sont pas plus importants que dans bien d'autres régions de France"...

Ben voyons ! Du moment qu'on crève ici un peu moins qu'ailleurs, pourquoi appeler le médecin et chercher un remède ?

On en parle aussi dans certaines régions et par bonheur pas trop dans la nôtre pour l'instant, mais en sommes-nous totalement épargnés ? En des termes quasi tragiques - je me réfère à un long article paru dans le journal "La Provence" du 16 décembre dernier où sont relatés les accidents graves occasionnés par les sangliers entrant en collision avec les automobiles ou tout autre véhicule - il est dit que le danger se situe à la tombée de la nuit ou au lever du jour, que les services de la DDE n'ont pour obligation que de signaler le passage d'animaux, qu'on peut les effrayer et les faire changer de trajectoire grâce à un sifflet à ultrasons animé par le vent mais qu'en fin de compte, il appartient à l'automobiliste d'adapter sa conduite et d'être vigilant.



Dans aucun cas il n'est envisagé d'enseigner le code de la route à ces chers ongulés.

Dégradation du patrimoine, destruction de récoltes, source d'accidents... c'est beaucoup pour ce res nullius (qui n'appartient à personne) mais qui en intéresse tout de même quelques-uns dont je ne suis pas sûr qu'ils soient très préoccupés par le problème des autres.

On est alors confronté à l'éternelle opposition chasseur / non chasseur, fumeur / non fumeur; bénéficiaire / victime, profiteur / lésé...

Il faut donc qu'un groupe, hors du système, puisque les institutionnels ne veulent rien faire et s'abritent derrière lois et règlements, pose le problème qui contient les paramètres suivants:

- Il y a beaucoup de sangliers (depuis le Viala en ce dernier jour de décembre, dans

la neige, on a vu une première horde de 10 sangliers, puis une seconde de 9 - et de beaux! - et il n'est pas certain qu'on ait pu dénombrer tous les animaux!).

- Même si la chasse se prolonge, ces animaux ne pourront pas tous être abattus et vont allégrement se reproduire.

- Ils font des dégâts chez les agriculteurs certes, mais ailleurs aussi et l'environnement qui se dégrade doit être pris en compte.

- Réparer ces dégâts a un coût - et assez important - et personne ne veut payer, du moins quand il n'y a pas activité agricole.

Et apporte sa réponse: il faut trouver de l'argent pour indemniser complètement tous ceux qui sont lésés. On tâchera d'être assez inventif pour cela. Il faudra rencontrer des chasseurs et trouver ensemble les moyens financiers qui amèneront à permettre la réparation de tous ces dégâts.

Dégâts du gros gibier: un crêve-cœur.

C'était un jardin d'agrément, impossible à clôturer. Fleuri du printemps à l'automne pour le plaisir des yeux. Et les compliments des promeneurs à la belle saison. Le voilà aujourd'hui labouré, bouleversé, dévasté. Plus de bulbes, de plantes vivaces. Pas de jonquilles, de tulipes et de dahlias au prochain printemps. Le jardin potager contigu, clôturé, n'a pas moins souffert.

Disparus les légumes de l'automne, des choux aux betteraves et céleris. Ne reste qu'un terrain piétiné, pillé, saccagé. Je ne parle pas des terrains libres, les châtaigneraies, les chemins, régulièrement visités: larges espaces de gazon éventrés, pierres soulevées. Un désastre, un crêve-cœur.

La chasse classique peut-elle suffire à juguler la croissance exponentielle de la faune sauvage ? Non. Tant que le gibier sera à l'abri dans les réserves, les espèces de plus en plus prolifiques exploseront.

Aucune autre mesure ne peut qu'être dérisoire, inefficace. Quelqu'un, un homme inspiré sans doute, ne disait-il pas dans les années 70 : " Dans 20 ans, vous ne serez plus maîtres du grand gibier protégé". Prémonition ou simple bon sens. Nous y sommes. La protestation générale s'amplifie dans le sud des Cévennes lozériennes particulièrement touché. Malgré des tableaux de chasse impressionnants.

Cette pression incitera-t-elle à prendre des mesures sévères ? Et non des palliatifs d'efficacité éphémère.

Comment arriver à préserver enfin un environnement constamment menacé ?

C. BENOIT

Cette solution ajoutée à celle proposée par Georges Pons doit être encouragée par les tenants de la "Règle" qui marqueront ainsi, au lieu de se fâcher et de vouloir imposer leur loi, leur volonté d'évolution et d'adaptation aux réalités du terrain.

Etienne PASSEBOIS

"La Provence" du 16 déc. relate les accidents graves occasionnés par les sangliers entrant en collision avec les véhicules.

Faut-il "en-terriner" le sanglier ?



Nous devons cette formule ... ambiguë, mais fort à-propos, à un éminent rédacteur de cette revue, l'ami Roland Mousquès. Était-ce voulu ou non, peu importe, mais elle a eu un franc succès au moment où, en comité de rédaction, nous débattions d'un point sensible : les dégâts commis par les sangliers.

Le hasard a voulu que nous nous trouvions côte à côte, Etienne Passebois et moi, invités l'autre jour à une réunion de la Commission cynégétique du Parc National des Cévennes. Chacun de nous

nous était venu avec sa petite ou grande idée (ou inversement...), qui pour réclamer le dédommagement des dégâts commis tant chez les particuliers que sur le domaine communal, qui pour suggérer une nouvelle voie de recherche à propos du détestable suidé, phacochère court sur pattes mais long de canines.

L'impression générale que nous avons retenue, outre l'annonce d'une prolongation jusqu'à fin février de la saison de chasse sur la zone qui nous concerne, fût que le PNC, pour répondre aux revendications

revendications des résidents, en particulier des agriculteurs sévèrement touchés par cette prolifération, ne voyait guère d'autre solution que les tirs administratifs, entendez par là, des opérations de commando encadrées par des gardes, du Parc, de l'ONF, et ouvertes (entrouvertes, selon certains...) aux chasseurs, et visant au moins autant à "dévarier" les hardes qu'à réaliser des tableaux aussi spectaculaires que répressifs. Qu'on en juge : ces tirs d'élimination dans les zones interdites à la chasse, n'ont fait - bilan provisoire au 13/11 - que 9 victimes parmi les sangliers sur l'ensemble du Parc.

Toutes les suggestions portant sur l'allongement de la période, en mois comme en jours, ou sur une fluctuation périodique des ZIC et des ZOC (zones interdites et zones ouvertes à la chasse) afin d'éviter que les sangliers ne se constituent des sanctuaires inexpugnables, butaient sur la loi et les décrets auxquels le PNC doit, dit-il, se plier. Ne parlons même pas du classement, serait-ce provisoire, de l'espèce en "nuisible", on serait en plein blasphème. Quant à ceux qui rêvaient d'un "agrainage" de dissuasion, éventuellement enrichi d'un mortifère bouillon de onze heures, qu'ils prennent garde : on les a à l'oeil.

Comparons les "prélèvements" de sangliers (c'est le terme officiel qui désigne les résultats des battues) en Lozère d'une part, sur la zone Mont Lozère Sud, celle qui nous concerne plus particulièrement, d'autre part, au 31 octobre sur les cinq dernières années :

Si l'on admet, à défaut de moyens de comptage scientifiques, que l'augmentation des prélèvements est en rapport direct avec l'évolution des effectifs de sangliers (ce qui vaut également pour les cervidés), il est frappant d'observer que si, partout dans ce département, le sanglier prolifère, la zone dans laquelle nous constatons des dégâts de plus en plus importants est aussi celle où le phénomène est le plus massif.

On aimerait en particulier que les scientifiques du Parc amorcent une tentative d'explication au fait que sur la Lozère dans son entier, les chiffres ont été en décline ou stables entre 96 et 99, pendant que sur le Mont Lozère Sud ils faisaient un bond en 98,99 et surtout 2000. La seule explication se trouverait-elle dans l'amélioration soudaine des performances de nos équipes de chasse ?

Or donc, constatant que les protagonistes ne posaient qu'un constat d'impuissance face à l'invasion de ce laboureur infatigable, l'idée m'est venue que l'on pourrait au moins essayer de tirer quelque profit collectif de ce malheur commun.

La Cévenne n'étant pas si riche en ressources naturelles, pourquoi ne pas élever sanglier et cervidés à une telle dignité et faire en sorte que cette ressource soit à son tour systématiquement valorisée, comme le sont déjà la châtaigne, la pomme, le nectar des fleurs et même les champignons.

	31/10/96	31/10/97	31/10/98	31/10/99	31/10/00
Département	1767	1595	1617	1647	2261
Variation		-9,70%	1,30%	1,80%	37,00%
Mont-Lozère Sud	183	116	146	178	296
Variation		-16,70%	25,80%	21,90%	66,30%

En clair, pourquoi ne pas réfléchir à la valorisation de cette viande autrement que par son utilisation domestique ou par une commercialisation en partie contrôlée, en partie clandestine ?

Pourquoi ne pas confier aux chasseurs qu'une telle source de revenus complémentaires, totalement légalisée, pourrait motiver, un rôle d'abattage en plein air ? Les chasseurs seraient évidemment autorisés à conserver le produit de leur chasse correspondant à leur consommation personnelle. Seul, l'excédent naturel ou programmé des sorties entrerait dans un circuit officiel et contrôlé de transformation / commercialisation.

Les carcasses,

Les carcasses, éventuellement dépecées et éviscérées sur quelques points de collecte avec un matériel approprié, pourraient gagner directement par véhicules isothermes un atelier de transformation, en évitant un passage par abattoir agréé qui aurait pour effet d'augmenter les coûts et de fragiliser le produit. A ce stade, un vétérinaire contrôlerait l'état sanitaire des bêtes et effectuerait, comme en abattoir, les saisies (retraits pour motif sanitaire) qui s'imposeraient. Les carcasses destinées au traitement seraient payées au chasseur (ou à l'association les regroupant) à des prix négociés chaque année. C'est une novation par rapport aux usages, dont le Parc National des Cévennes pourrait au moins essayer de défendre la mise en oeuvre.

"Prélèvements de sangliers au 31 octobre sur les cinq dernières années.



souffle sauvage



●●●

Un atelier de transformation serait évidemment à créer. Sa définition reste à faire, mais on imagine sans peine qu'il devra être équipé d'un local de conservation en froid négatif, afin d'écarter les périodes chasse/non chasse. De même, l'émergence assez récente dans le canton de petits producteurs artisanaux non équipés pour transformer eux-mêmes, sur diverses matières premières, légumes, fruits, animaux de basse-cour, chevreau, etc ... , et devant faire appel au CEP/CFPPA de Florac dans des conditions qui ne sont pas toujours les meilleures, légitime de plus en plus l'idée d'un atelier de transformation propre au canton.

C'est dire qu'il devrait être conçu dans un souci de polyvalence respectant les règles sanitaires de la "marche en avant" et ferait donc l'objet d'un cahier des charges confié à une ingénierie spécialisée en agro-alimentaire. La cohabitation de diverses technologies de conservation (fumage, salaison, apertisation, cuisson sous vide, etc...) ferait partie de l'étude de faisabilité technique. Une étude d'impact permettrait de définir les conditions d'insertion de cet atelier dans l'environnement (énergies utilisées, station d'épuration, récupération de

chaleur sur process, etc...) et d'envisager les qualifications requises pour le faire fonctionner.

L'idée d'un atelier de transformation (hors venaison...) allant bon train par les chemins depuis quelque temps et risquant d'émerger dans les programmes électoraux, la meilleure façon d'enterrer définitivement un tel projet serait d'en revendiquer la paternité au niveau d'une commune particulière : une étude de faisabilité confiée à un organisme mis à l'abri de toute influence serait la seule parade à cette prévisible guerre des clochers. Ce dossier pourrait constituer un sujet de choix pour l'association de développement cantonal.

Je disais au début de cet article que je m'étais rendu à cette réunion de la commission cynégétique du PNC avec l'intention d'évoquer ce projet et je m'attendais aux habituels quolibets ou fins de non-recevoir qui accompagnent généralement par ici les suggestions toujours jugées audacieuses.

A titre anecdotique, je prendrai pour exemple les réactions que celle-ci provoqua chez plusieurs de mes co-rédacteurs du Vent des Bancelles, lorsque je proposai

d'en faire un article pour la revue. Donner au sanglier cette ultime chance de se faire aimer pour sa conserve, n'était-ce pas courir le risque de l'enterrer en tant que "concept" en l'enterrant en tant que "conserve" ? De là à encourager sa prolifération et à transformer le canton en Chicago de la venaison, il n'y aurait évidemment qu'un pas ! Ne serait-il pas plus simple et plus festif, me dit-on, d'aller ravager les plates-bandes du "château" pour montrer au PNC les vilaines choses que nous font subir ses protégés !

Ce fût donc avec autant de surprise que de plaisir que j'entendis les représentants du Parc répondre à mon intervention en disant qu'un projet de cette nature était effectivement à l'étude. La Chambre des Métiers y a d'ailleurs été associée, et je cite des extraits d'un courrier qu'elle a adressé à ses ressortissants des métiers de la viande et restaurateurs :

" La Chambre des Métiers a été récemment sollicitée par la Direction du PNC pour tenter d'améliorer la valorisation de la venaison ... Il s'avère que cette filière représente plusieurs dizaines de tonnes de viande par an, viande de qualité issue d'animaux sauvages nés et ayant grandi dans un cadre bénéficiant de la meilleure image. Il n'est pas douteux que ces arguments sont aujourd'hui sous-exploités, particulièrement dans un contexte qui altère sérieusement les viandes d'élevage, ... la transformation de cette matière première en produits de conserve mérite le plus grand intérêt, car elle doit pouvoir dégager une excellente valeur ajoutée."

La Chambre des Métiers précise que les artisans lozériens "doivent garder l'initiative de cette piste de diversification" et je ne permettrai seulement sur ce point quelques réserves : que les artisans lozériens du secteur concerné soient associés à cette réflexion est bien normal, mais je ne vois pas au nom de quoi leur serait réservée une "piste de diversification" où je ne vois d'ailleurs pas qu'ils aient pris une "initiative".

Suite à mon intervention, le Directeur du Parc, Gérard Moulinas, m'a donné acte de cette suggestion sous la forme suivante : "Les idées que vous avez exposées convergent avec celles du Parc, notamment dans la nécessaire recherche de complémentarité entre vente de produits frais et vente de produits transformés. Mes collaborateurs sont à votre écoute sur ce sujet, pour la recherche d'une solution." A son courrier étaient joints plusieurs documents, notamment une étude réalisée en 97 pour le PNC par un cabinet sur la "valorisation du gibier en surnombre" ainsi qu'un bilan au 9 mai 2000 du système de commercialisation de la venaison.

Ces documents confirment l'existence d'un "gisement d'activité" assez impressionnant. Sur des données 95/96, compte-tenu d'un poids moyen par carcasse de 100 kg pour les cerfs, 15 kg pour les chevreuils et 40 kg pour les sangliers, le tonnage total abattu à cette période représentait **180 tonnes de viande en carcasse** (alors que le "Bilan venaison campagne 1999 / 2000" établi par le PNC ne s'élève qu'à

5T de viande vendue en carcasses ou demi-carcasses aux professionnels par l'association des agriculteurs!), soit une valeur globale à l'achat de 7 millions de francs. On pourrait, si l'on se réfère au tableau comparatif 1996/2000 figurant plus haut dans cet article, l'affecter aujourd'hui d'un coefficient 1,6, ce qui porterait cette valeur à plus de 11 millions de francs, avant transformation.

Limitons nos ambitions à une zone de chasse située dans un rayon de 30 kms autour d'un point central du canton, ceci autant pour réduire les délais de transport que pour ne pas désobliger les "artisans lozériens de la transformation carnée", pour reprendre les termes de l'acte de propriété de la Chambre des Métiers. D'après les pourcentages par zones de chasse figurant dans cette étude, cela donnerait environ 40 % du total Lozère. Admettons ensuite que la moitié seulement du produit de la chasse sur cette même zone (donc après déduction des consommations domestiques et des saisies) pourrait passer par un atelier cantonal de transformation, et on arrive à 3 millions de F par an en valeur achat. La part des chasseurs en quelque sorte, et qui pourrait sans doute soutenir leur motivation, non ?

Après transformation, on peut avancer sans crainte d'exagérer un chiffre d'affaires de 10 millions de francs pour l'unité de transformation, soit une dizaine d'emplois permanents. Sans compter le chiffre d'affaires de sous-traitance réalisé avec et au profit des artisans locaux pour leurs propres produits.

Qui pourrait prétendre dans ce canton qui cherche les voies de son développement "durable" que l'étude d'un tel projet ne nous concerne pas ?

La rédaction recevra volontiers vos commentaires sur ce qui n'est évidemment qu'une hypothèse de travail, mais a au moins le mérite de chercher à "positiver" ce que la plupart d'entre nous considèrent presque comme la "huitième plaie d'Égypte" .

Georges Pons -
décembre 2000

... "sangliers
d'élevage
récemment
lâchés"...

■ Serait-ce un
rapport de
cause à VZ/h

Il y a 15 ans déjà...!

... Mais la sécheresse s'installe durablement, intense, implacable, tarissant les fontaines, les ruisseaux, parfois les sources. «La sécheresse de septembre est la plus terrible» dit un ancien, fiche d'expérience. Surtout consécutive à celle d'août et de juillet. L'herbe sèche sur pied, les arbres s'étiolent, les pentes jaunissent, les récoltes souffrent, les bêtes aussi. Mourant de faim, les bêtes sauvages vivant ici en toute quiétude, s'approchent des habitations. Les blaireaux creusent les jeunes semis en terre labourée à la recherche de vers et racines, dans l'attente des raisins mûrissants.

Et voilà qu'une nuit une famille de sangliers d'élevage récemment lâchés, quitte les sous-bois arides en quête d'une nourriture fraîche et abondante, blettes, salades, betteraves, potirons et courgettes, voire les tomates, constituent leur alimentation habituelle dans les parcs d'élevage. En une semaine de visites nocturnes des jardins florissants ne sont plus que terrain piétiné, saccagé, perdu pour la saison. La saison des récoltes. Un champ de maïs encore en herbe fit même leurs délices dans la nuit du 1er septembre...

■ Article de Madeleine SOUSTELLE
Fin 1986.

dans l'œil du cyclone

Combien d'amicales "veillées" passées autour de cette lampe à pétrole et du grand feu qui pétillait dans la cheminée, avec des voisins à taper la belote ou la manille et à boire la tisane.

Notre jeunesse à Saint Maurice de Ventalon, il y a...



"D e notre temps....."
St. Maurice comptait une trentaine de résidents permanents et déjà, voyait sa population doubler pratiquement pendant " les grandes vacances", c'est à dire du 14 Juillet au 30 Septembre. A cette époque, il y avait au village, bien entendu la Mairie mais aussi:

● Une école (qui n'était pas la seule de la commune; il y en avait une à Masméjean et une à La Vialasse toutes deux fermées en 1962) qui a eu accueilli des enfants du Masmin et du Massufret, et qui s'est éteinte de sa belle mort parce qu'il n'y avait plus d'enfant à scolariser dans le village en 1967.

● La poste, signalée par une pancarte de 2,50 m de long sur 0,60m de haut environ où était inscrit:

POSTE TÉLÉGRAPHE
TÉLÉPHONE SAINT
MAURICE DE VENTALON
C'était une Recette-Distribution. Le courrier était acheminé (départ et arrivée) matin et soir par le car Florac-Génolhac qui s'arrêtait au temple. Le Facteur Receveur distribuait (à pied) le courrier dans le village, au Masmin, au Tronc, au Villaret, et au Massufret le matin, et le soir uniquement dans le village.

Durant la période de congé estival du Facteur Receveur ce travail nous incombait, la factrice remplaçante étant fort occupée aux travaux des champs; le travail de bureau étant assuré par une Receveuse auxiliaire.

La tournée sur la partie haute de la commune (La Vialasse, l'Aubaret, les Urfruits, Troubat, Masméjean, Les Vernets, Les Rouvières, Les Bastides) était effectuée, tout à fait au début par un

facteur qui montait à vélo de Nojaret; et qui a été remplacé par un facteur domicilié au village. La poste a été supprimée en 1968. Nous avons même eu un Facteur Receveur qui était un horloger compétent. Il réparait aussi les montres des habitants des communes voisines.

- Une épicerie qui vendait, en plus de ce qu'il est normal de trouver dans une épicerie, du pétrole pour les lampes. A part les habitants du Villaret et de Masmejean qui étaient plus proches de Vialas ou du Pont, les autres habitants de la commune venaient chercher leur huile, leur sel, leur pétrole à l'épicerie.

- Un "Tabac" où l'on achetait le gris que l'on prend dans ses doigts, que l'on roule (sur l'air de...).

- Un café-Hôtel-Restaurant au sens de la législation (licence IV).

- Un chef cantonnier des Ponts et Chaussées: ce qu'on appellerait aujourd'hui un Contrôleur Principal des Travaux Publics de l'Etat de la D.D.E. et qui a assumé pendant 50 ans la responsabilité de premier magistrat de la commune. Il a fait valoir ses droits à la retraite en 1964 et n'a pas été remplacé. Compression des effectifs oblige, la brigade des Ponts et Chaussées de St. Maurice a été rattachée à celle du Pont ainsi que les deux agents dont la résidence administrative était Saint. Maurice.

- Et de temps en temps un garde forestier des Eaux et Forêts du triag des Rouvières.

- Deux ou Trois familles de paysans, que nous avons connues en fin d'activité.

Toutes ces personnes habitaient le village avec leur



Toutes ces personnes habitaient le village avec leur famille, leur bétail (vaches, chèvres, moutons, sans oublier le cochon dont la mort donnait lieu à de réjouissantes "charbonnades" qui réunissaient tout le village), leurs chiens de chasse (Finette, Diane -il y en a eu plusieurs. Tropy, Taillot, Sultan) et les chiens de berger (Loubet, Marquise, Médor, Perlette, Perlou) c'étaient tous des bons chiens dans leur spécialité.

Quand il n'y avait pas trop de travail pour eux, les chiens de berger, un certain Perlou en plus de la passion pour ses vaches, avait un peu celle de la chasse; il lui arrivait de nous ramener un lièvre (oh pas souvent! il ne faut pas exagérer).

Nous bénéficions aussi de services de l'extérieur, notamment de Vialas pour le boucher et le boulanger, de Génolhac pour le docteur, de Florac et du Pont de Montvert pour les transports.

Le boulanger montait



Le boulanger montait de Vialas le mercredi, il faisait un peu d'épicerie au sens très large du mot: de la boîte de conserve au balai en paille de riz, en passant par la bouteille de rhum; et il faisait passer du pain le samedi soir par le car; dans un grand sac, le nom de chaque destinataire était écrit à la craie au dos des miches. L'été, il y avait deux bouchers de Vialas. Celui qui passait toute l'année, venait deux fois par semaine; et son homologue une fois. Quand les veaux et les chevreaux étaient prêts, ils venaient les chercher. Toujours de Vialas, l'été, une fois par semaine, nous avions la visite d'un commerçant en fruits et légumes.

Ci-dessus et de gauche à droite:
Odette Argenson, Eva Velay, Gilbert Velay.

dans l'œil du cyclone



●●●
La carriole que nous utilisons pour descendre de la Croix de Berthel

Le Docteur de Génolhac, faisait sa tournée le mercredi, il allait jusqu'au Pont, et même peut-être à La Brousse et Finialette. Il s'arrêtait dans le village quand on accrochait la pancarte avec la croix (comme celle de la croix rouge) au poteau du téléphone qui était à l'entrée de la rampe qui descend au village. Il se renseignait auprès de la première personne qu'il rencontrait ou au Maire pour savoir qui avait besoin de ses services (on attendait d'être vraiment mal pour faire arrêter le Docteur). Quant aux accouchements, c'était une voisine qui aidait la future maman, parfois jusqu'à la délivrance, en attendant l'arrivée de la sage femme de Florac ou

du docteur de Génolhac.

Le Pasteur venait de Vialas, en vélo, pour faire l'école et le catéchisme aux enfants et tout au début, le culte tous les dimanches après-midi.

En plus des services de car quotidien Florac-Génolhac, deux transporteurs du Pont de Montvert, descendaient à Alès (café des Alliés) une fois par semaine chacun. En plus des voyageurs qu'ils prenaient sur le parcours, ils nous apportaient ce que nous leur commandions: de la poutrelle "I. P. N.", à la boîte de rivets.

Un marchand d'habits passait, jusque vers 1970, trois ou quatre fois par an. Il venait de l'Ardèche. Il n'y a pas eu de relève lorsqu'il a cessé son activité.

Pour ce qui des éléments dits de "confort", l'électricité a fait son apparition dans le village vers 1952; et l'eau a été distribuée dans les maisons vers 1960. En attendant ce progrès, pour les humains et pour les "bêtes" l'hiver, nous allions chercher l'eau à la fontaine où il y avait parfois la queue! C'était

souvent un des travaux confié aux enfants qui ne rechignaient d'ailleurs pas à la besogne tout heureux d'y rencontrer les copains (surtout le soir, l'hiver, en prévision d'une nuit de gel, où les arrosoirs débordaient facilement, préparant ainsi les glissades du lendemain en sabots ferrés !!).

Quant à la lumière, ce sont les bougies et les lampes à pétrole qui nous la fournissaient, il fallait avoir la vue perçante pour faire ses devoirs à plusieurs mètres de ces pâles quinquets. Mais combien d'amicales "veillées" passées autour de cette lampe à pétrole et du grand feu qui pétillait dans la cheminée, avec des voisins (parfois venus de loin à pied!) à taper la belote ou la manille et à boire la tisane. En hiver toutes les soirées étaient ainsi occupées car les amis étaient nombreux et chacun attendait sa revanche!

L'arrivée des beaux jours sonnait le glas de ces moments conviviaux mais d'autres plaisirs s'annonçaient: les copains de l'été allaient se retrouver pour d'inoubliables aventures de jeux (chasse à la fronde, pêche manuelle dans le Luech, descente de la Croix de Berthel en carriole à deux places...) et l'aide aux travaux saisonniers: fenaions avec "Ratou", un beau mullet, que nous chevauchions à l'occasion, moisson, coupe de bois, labours.

Notre village était un village plein de vie. Ainsi vont les souvenirs, (ainsi va le progrès?), et ainsi va la vie avec ses curiosités: le petit "Lozérien permanent" de l'époque est devenu un résidant secondaire qui revient au Pays aux beaux jours et y retrouve avec grande joie le petit

"villégiateur" d'alors devenu, lui, résidant permanent de St. Maurice et de surcroît Maire de la Commune pendant quelques années.

Certaines personnes plus âgées que nous, auraient sans doute beaucoup de choses à ajouter.

Nous sommes bien conscient que notre résumé n'est pas une photo, mais un film très incomplet des souvenirs qui nous ont le plus marqués.

■
Deux amis de 60 ans
Gilbert VELAY et Dany(él)
ARGENSON



L'ancienne église avec son toit en forme de croix. Elle appartient aujourd'hui aux descendants de l'ancien maire de Saint Maurice Alcide Bonicel.

La paroisse de Sanctus Mauricus de Ventalono

Son nom, "Saint Maurice" est celui du patron de son ancienne église, martyr en 286 et "Ventalon" désigne la position de son chef-lieu au pied du versant Nord de cette montagne.

Avant la Révolution, "Stus Mauricus de Ventalono" était une paroisse du doyenné de Sénéchas, diocèse d'Uzès.

Du point de vue civil, en 1790, la paroisse fut incorporée au département de la Lozère.

Puis, son titre de paroisse ayant été supprimée par le Concordat, les rares fidèles qu'elle recelait furent d'abord rattachés à l'église de Saint Andéol et à partir de 1807 à l'église de Vialas érigée en succursale.

Du point de vue protestant, elle est rattachée à l'église consistoriale de Florac.

Anciennement la paroisse était desservie par deux prêtres. Après les guerres de religion, elle n'eut plus à sa tête qu'un prieur-curé. Le plus ancien prêtre fut l'abbé Jean Monnier, natif de Saint

Gilles dans le Diocèse de Nîmes, installé le 6 mars 1634

Le dernier fut l'abbé Charles de Narbonne-Lara installé le 19 juin 1767 dont la famille "fort ancienne et illustre faisait remonter sa généalogie jusqu'aux temps de Charlemagne". Il se maintint dans son presbytère jusqu'à la fin de 1792. Alors, seulement, il céda à la violence de la persécution et se retira à Génolhac.

"L'église et le presbytère furent vendus comme biens nationaux. L'église devint... une auberge dont le propriétaire se nommait... Chapelle! Habent sua fata nomina (les noms ont une destinée !). Il lui a donné comme enseigne "l'auberge du cœur" et non "l'auberge du chœur" comme il aurait fallu plutôt mettre (...) Il ne reste justement que ce chœur qui montre que l'église était du style roman, la nef sacrée ayant été refaite dans son entier pour l'approprier à une

maison d'habitation...

Le propriétaire a-t-il eu honte de donner une si triste destination à un édifice religieux ou bien a-t-il voulu effacer le souvenir de l'apostasie du pays ? c'est plutôt la dernière hypothèse qu'il faut admettre ! (...) Mais il a eu beau faire, les générations se diront toujours à travers les siècles qu'il y avait là une église catholique et si jamais les hommes l'effaçaient de leur souvenir, les pierres crieront encore avec plus d'éloquence qu'elles ont été consacrées par la présence du Dieu des catholiques !". Abbé Malafosse le 25 janvier 1878 dans "la semaine religieuse du diocèse de Mende". (Tiré des "Notes historiques sur les paroisses des Cévennes comprises dans le diocèse de Mende" par l'abbé Achille Foulquier, curé du Collet de Dèze, 1er Janvier 1906.

Extrait d'une lettre écrite par le Maire Guibal au Sous-Préfet le 21 juin 1837:

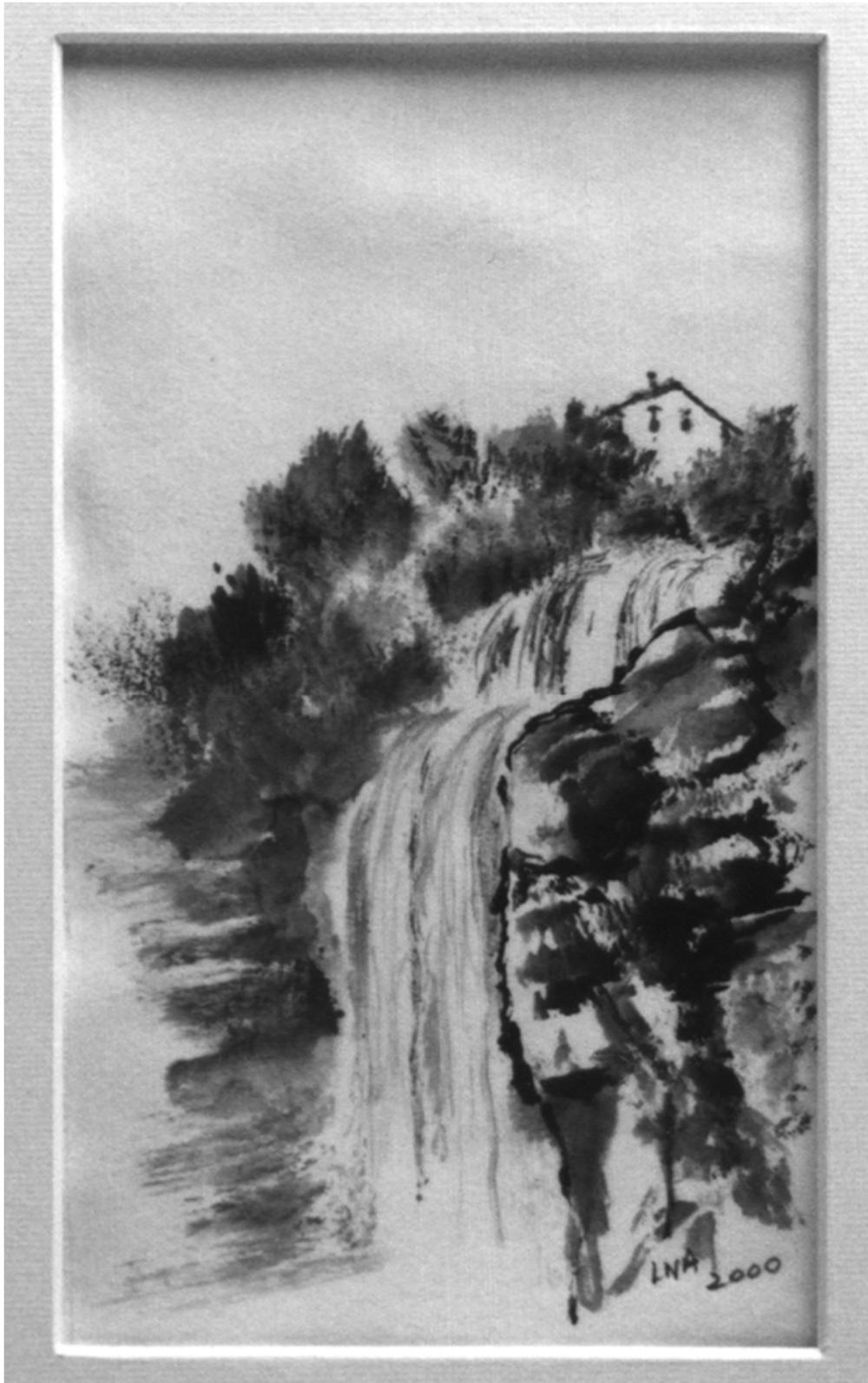
"M. le Sous-Préfet, j'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal par sa délibération du 8 mai dernier avait projeté d'acheter l'ancienne église sise à Saint Maurice pour construire son temple, mais ce projet ne peut être que nul à cause que cette église est en partage entre famille. L'un des cinq ne veut point consentir à nous passer un compromis de la vendre..."

Un temple neuf fut donc construit à l'emplacement actuel entre 1839 et 1843.

■
Documentation réunie
par Ghislaine
GUIGNIER

bise-art, blizart

Aquarelles:



**Marie-Hélène
AVRON,**
46 ans.
Adresse:
Masméjean et la
Bretagne .
Institutrice en
maternelle pendant
20 ans;
actuellement en
disponibilité,
surnommée Héléna
et par contraction
"LNA".

**Touchante
exposition
de
peintures
que nous
proposait
LNA du
1er au
9 juillet
2000, à
Masméjean**

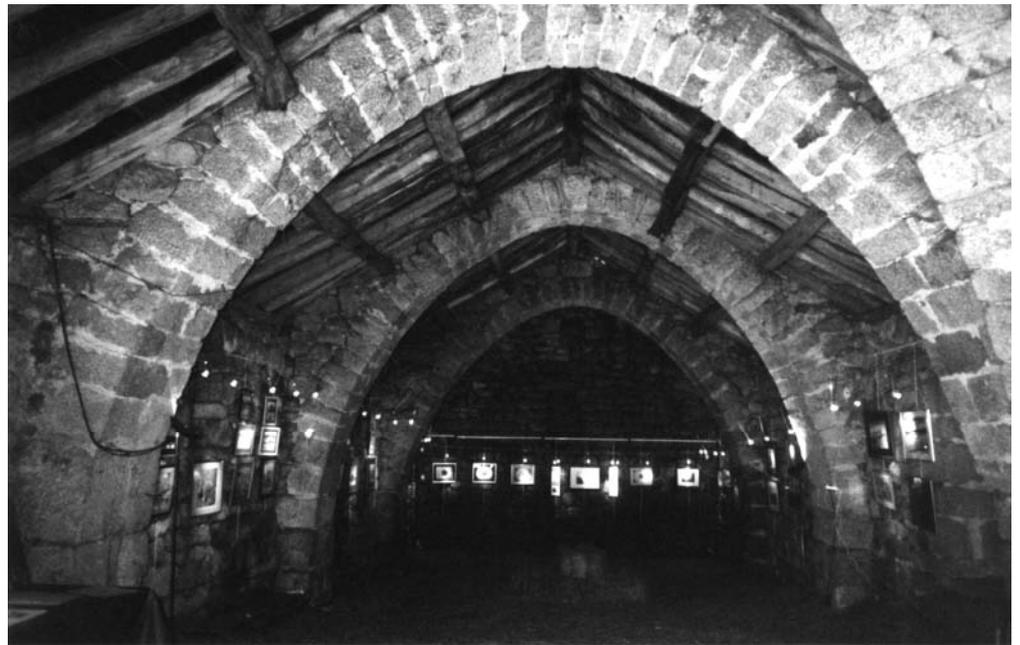
Elle y avait rassemblé des tableaux mêlant sujets familiers et “exotiques”! : les vaches de David, L’automne à Masméjean, Ferme Troubat, Le Tarn, Finiels, Ecobuage, Barrandon, Mickaëlmas Bay, Sydney opéra, Manly Araucarias, Désert australien, Mouillage à Kanuméra, Houle sur le récif, Vicking Calais ou Eclipses bleue, noire rouge ou bleue !

Ghislain Guignier:
Depuis quand es-tu en Lozère ?

LNA: Depuis quelques années nous avons fait construire à Masméjean. Mais nous nous partageons entre la Lozère et la Bretagne où nous allons pour voir et recevoir nos enfants. Ici, la maison s’appelle “le Mazet de l’Alignon” et en Bretagne “Kerliver”, ça veut dire la maison du peintre! C’est une vieille maison qui a une âme, mais notre petit nid c’est ici !

G.G.: *Comment et quand as-tu commencé à peindre ?*

LNA: Il y a 10 ans, j’ai eu envie de faire un stage de calligraphie. Jean-Pierre, qui avait fait du Tai Chi Chuan* connaissait la Fédération Française de Tai Chi qui proposait un stage d’aquarelle, de calligraphie et de peinture chinoise avec M. Gu Gongdu, un professeur chinois. Tous les stagiaires ont voulu faire de l’aquarelle et j’ai découvert cette peinture. Avant, j’avais essayé les craies grasses, un peu la gouache et l’huile. Je travaillais d’après mon imagination. Pendant le stage j’ai découvert qu’on pouvait se servir de l’extérieur, de la nature comme point de départ



L’exposition dans la grange de Masméjean.

et que c’est illimité... Il faut acquérir les techniques d’ombres et de lumières, de lointain... maintenant je peins beaucoup dehors et c’est formidable.

En voyage ou en balade, j’emmène mon matériel d’aquarelle, c’est facile: il suffit d’un peu d’eau, des couleurs, du papier, je peins sur mes genoux. Je peux faire juste une esquisse, que je retravaille ensuite en atelier, je fais beaucoup de croquis, c’est important le dessin.

Après le stage, je me suis débrouillée toute seule mais depuis l’année dernière, j’ai eu envie de peindre plus et j’avais besoin d’être aidé... J’ai donc refait un stage avec lui, et là, j’ai été galvanisée...

Je fais aussi de la peinture chinoise à l’encre de Chine sur papier de riz, avec des pinceaux à poils de chèvre ou de loup maintenus par un manche en bambou. La peinture chinoise, c’est surtout reproduire les œuvres des maîtres, mais pas uniquement: là, par exemple, j’ai peint notre maison de Masméjean.

G.G.: *Est-ce que ton professeur vend ses aquarelles ?*

LNA: Oui, il a une galerie à Paris, qui est en même temps son atelier, à l’Institut des Arts Franco-Chinois fréquenté tous les jours par ses élèves. Il a fait dernièrement une exposition, à la FNAC de Vélizy, d’encres de Chine inspirées de poèmes anciens traduits en français et calligraphiés.

Il dit que la peinture chinoise est subjective et la peinture occidentale objective. Le mélange des deux donne quelque chose d’intéressant, d’enrichi...

Gu Gongdu, formé à l’école des Beaux-Arts de Shanghai, y enseignera pendant 20 ans. Vivant en France depuis 1986 il est membre de la Société des Beaux-Arts. Depuis 10 ans il organise l’été deux stages de 6 jours chacun dans différents coins de France. Ses œuvres ont été exposées et vendues en Europe et aux Etats-Unis.

bise-art, blizart.....



•••

Ce qui relie toutes les œuvres de Gu Gongdu, c'est la recherche, recherche dans la précision, la vivacité du trait, la séparation et l'unité du noir et du blanc, le fond et la vie des couleurs. Gu est calligraphe, dans toute son œuvre transparaît cette même quête de l'essentiel, dans sa représentation du réel ou de l'irréel.

Dans la peinture chinoise, même s'il y a un centre figuratif qui attire le regard, ça fait toujours rêver... Mais dans les stages, on garde un encrage à la réalité.

G.G.: *Quels sont tes peintres préférés ?*

LNA: Les impressionnistes! Je suis allé voir l'exposition des Nymphéas de Monet, à Paris... En ce moment je lis beaucoup sur la peinture chinoise du XVIème siècle: les peintres Shitao (appelé "le moine citrouille amère" !) et Chuta.

Maintenant que je peins,

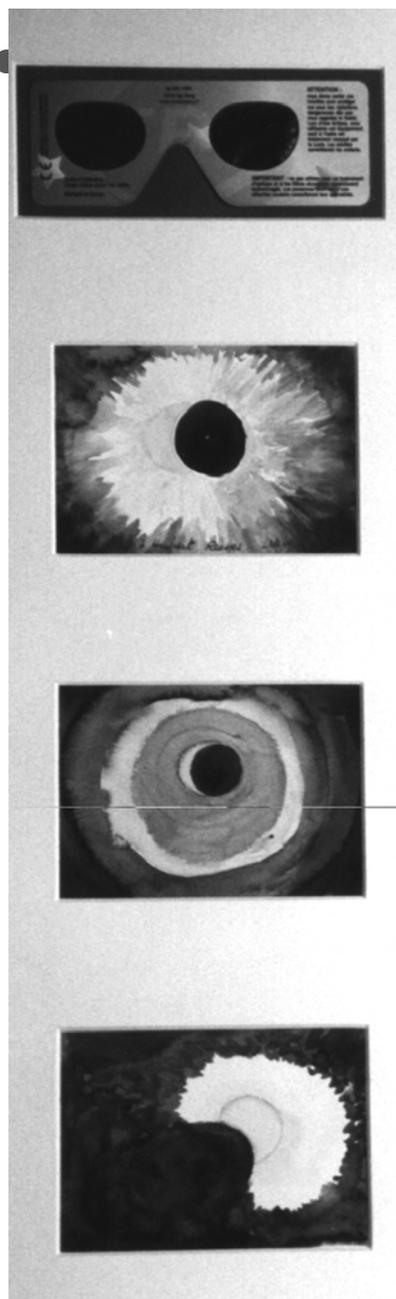
j'ai plus envie de connaître ce qui s'est fait... je viens de lire Dali, Magritte, Chagall... J'ai été très touchée, curieusement, par Watteau...

Je me rends compte que dans n'importe quel style de peinture, même très ancienne, on peut trouver l'émotion, l'humour...

G.G.: *Est-ce toi qui a eu l'idée d'exposer dans la grange ?*

LNA: Non, c'est Jean-Pierre ! Il a commencé par enlever les toiles d'araignée qui étaient de superbes draperies très anciennes !... Et pendant ce temps, moi, j'encadrais et c'est grâce à la famille Romieux, qui a accepté de prêter la grange: c'est un lieu magnifique, où on se sent bien, qui fait rêver !

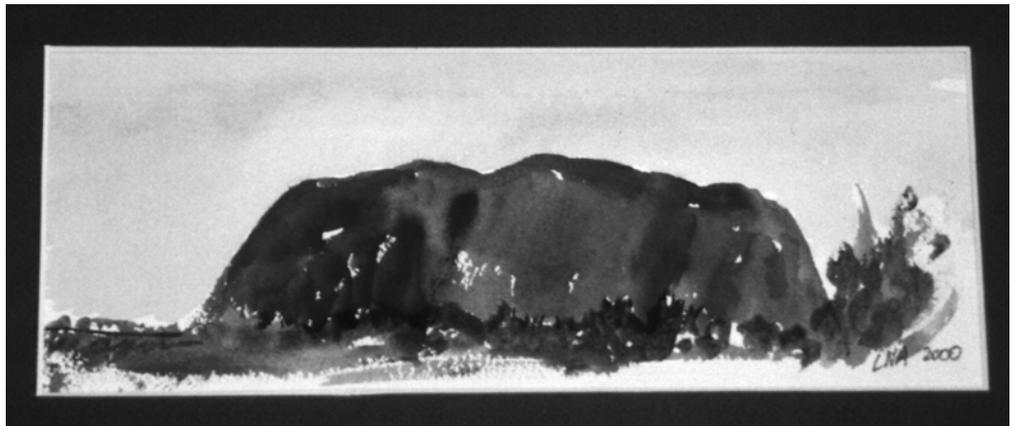
Cette exposition est l'aboutissement d'une année de production: si on veut que quelque chose sorte, il faut produire beaucoup. C'est la première, le passage par le feu,



le baptême en Lozère !

Beaucoup de gens du pays viennent, cela permet de se rencontrer autrement, c'est plus direct, je montre ce que je fais. J'ai vendu pour la première fois 13 tableaux, je n'ai pas mis des prix très élevés. Je suis contente que des gens aiment... et puis ça va me payer l'investissement pour les cadres. Avant je donnais !

G.G.: *Donc, pendant cette année, tu étais en Australie, Nouvelle Calédonie, à Sangatte, dans le Nord de la France et à Finiels ?*



LNA: Oui, et un peu dans la lune ! Parallèlement à l'expo, il y a un stage de 2 fois 6 jours qui se déroule avec mon professeur. L'an dernier c'était en Normandie. Il y a donc un dizaine de stagiaires que je guide le matin, sur des lieux différents pour peindre dehors.

G.G.: *Et l'éclipse, tu l'as observée d'où ?*

LNA: Du Pas de Calais. Je me suis vraiment éclatée à faire ces tableaux de l'éclipse. J'ai trouvé ce moment extraordinaire, je sentais tous ces gens concentrés vers un même point, ça m'a ému. Pendant trois heures, j'ai travaillé sans m'arrêter, je regardais avec mes lunettes et je faisais des croquis avec le jeu d'ombre et de lumière !

Pendant l'expo, il y a eu quelque chose d'extraordinaire sur le tableau "La lune à Sydney": il y a eu une éclipse de lune dans la grange ! Un rayon de soleil a filtré à travers le toit et a projeté un rond lumineux sur ma lune.

La peinture descriptive, je la fais parce que je crois qu'il faut en passer par là, mais j'essaie d'en sortir en même temps...

Nanou: *Deux de tes tableaux "la vague" et "les vaches de David" sont descriptifs mais on sent*

descriptifs mais on sent effectivement une envolée, une respiration..

LNA: Oui, dans celui de "l'écobuage" aussi... L'important c'est qu'il passe quelque chose, une force et finalement, pouvoir s'appuyer sur ce qui existe, c'est vraiment pratique!

Je me suis obligée, particulièrement en Australie, à prendre des petits formats. C'est un très bon exercice, mais en Nouvelle-Calédonie, j'ai sorti un papier plus grand et je me suis sentie tout de suite mieux !

Nanou: *Parfois, on a l'impression que ce n'est plus de l'aquarelle mais de la gouache... c'est volontaire ?*

LNA: Je ne sais pas. Il y a des moments où j'ai envie de plus d'épaisseur. Au moment où il y a de la force, il y a de la matière aussi... Le tableau des légumes a été travaillé en chargeant sur la couleur, mais il y a quand même le travail de l'eau dedans, il y a de la liquidité... Selon les pigments employés, on arrive à une opacité, les cadmiums sont très beaux... En Australie j'ai peint Ayers Rock* plusieurs fois. C'est un rocher en plein désert de 300 mètres de haut: on dirait du sable rouge solidifié,

dirait du sable rouge solidifié, il est impressionnant et il change de couleurs selon la lumière.

Nanou: *Que ressens-tu de passer des plages du Nord de la France aux terres d'Australie ?*

LNA: Je suis ravie, parce que j'adore les couleurs! Et j'ai été étonnée de retrouver les mêmes teintes dans deux de mes tableaux: celui de la mer du Nord (qui a servi à l'affiche) avec un grain qui se profile en fond, et le coucher de soleil de Nouvelle-Calédonie, avec son orage également derrière.

Je travaille actuellement sur une recherche partant des courbes étudiées en mathématiques. Ce travail fera l'objet d'une exposition l'été prochain ici, en Lozère. ■

**Propos recueillis par
Ghislaine GUIGNIER et
Evelyne PAVOT, dit NANOU.**

* TAÏ CHI CHUAN: Gymnastique d'origine très ancienne liée au taoïsme chinois, constituée par un enchaînement lent de mouvements, selon des schémas précis.

*AYERS ROCK: "ULURU" en aborigène. "Il surgit soudainement de la plaine...C'est sûrement la merveille naturelle la plus extraordinaire que j'ai pu observer", propos de William Gosse, son "premier découvreur" blanc.

..... l'air de rien

Dans les Cévennes comme ailleurs, plus que jamais...

"La construction saine"

Pourquoi se poser des questions sur l'art et la manière de construire ?

Y aurait-il des façons de faire préférables à d'autres ? Est-il nécessaire de prôner l'utilisation de matériaux sains, non polluants, recyclables ? Faut-il mieux construire dans des lieux bien adaptés à la vie humaine et utiliser des techniques qui respectent notre environnement ?

Le constructeur doit-il tenir compte de son entourage ?

On peut et on doit se poser ces questions ! Si on tombe dans l'oubli ou l'indifférence, il y a de temps en temps des rappels violents à la réalité, qui nous tombent dessus comme un coup de massue ! Rappelez-vous : la catastrophe nucléaire de Tchernobyl en 1986. Et puis ce vendredi 19 Janvier, Thalassa sur Fr3 projette un remarquable documentaire sur les méfaits de l'amiante dans les industries navales et du bâtiment. Cette "poussière du diable" toxique et mortelle pour l'homme, a été utilisée massivement tout au long du 20^{ème} siècle.

Pourquoi ce "crime" (150.000 morts à venir en France) a-t-il été possible ?

Grâce à une formidable entreprise de désinformation de la part des industriels de l'amiante (les mines, transports, fabrications des produits, mise en place, utilisation...). Il fallait produire et vendre point ! Les dangers mortels de l'amiante ne comptant pas !!

Les responsabilités sont nombreuses: les industriels avides de gros bénéfices, les administrations qui se bouchaient "yeux et oreilles", la médecine du travail qui savait et se taisait, les hommes politiques au pouvoir qui n'ont jamais eu le courage de



bousculer le lobby de l'amiante (qu'ils soient de droite ou de gauche).

Cette amiante a été interdite finalement en 1997 en France.

Et nous aussi, bien sûr simple citoyen-utilisateur, qui n'avons pas eu le courage de boycotter ce produit quand on a commencé à savoir ses dangers dans les années 80.

Pourquoi manquons-nous de courage ou d'énergie pour réagir à ce qui nous paraît malsain ou dangereux ? Manque de réelles informations ? L'habitude du train-train de la vie de tous les jours ? Difficulté de rechercher d'autres solutions ? Peur d'en parler ? Face à ce type de menace, on devrait réagir rapidement, chacun à notre niveau, ça serait un début; sans attendre le froid calcul mercantile des industriels et les valse hésitations des pouvoirs publics.

La morale de cette histoire de l'amiante est double : Doutons et Secouons-nous !

Nous ne devons pas faire une confiance aveugle à cette société qui met sur un piédestal: l'argent, la science, la technique, les pouvoirs politiques

Nous devons développer

notre sens critique, nous poser des questions sans cesse sur ce qui nous entoure, éveiller notre curiosité, échanger nos impressions, nous écouter et nous parler. Nous devons douter des certitudes que l'on nous présente, cherchons partout l'alternative. En un mot: refusons la soumission à l'autorité.

Alors ... si on contemple la construction neuve réalisée depuis 30 ans dans les cévennes, on voit beaucoup de: béton, aggro de 0,20, ciment, plaques amiantées, tuiles ciment, enduit monocouche industriel, adjuvants chimique, aluminium et PVC, etc..., etc...

On a envie pour nos enfants, pour nous, et pour un futur un peu plus "sympa" de contester ces habitudes de construction, et de vite revenir : à la construction saine !! C'est ce qu'on fait Anna et Bébert à Fraissinet de Lozère qui ont construit une maison "Bio-climatique" avec un chauffage solaire.

Dans le prochain numéro du Vent des Bancelles il y aura un reportage sur leur construction. ■

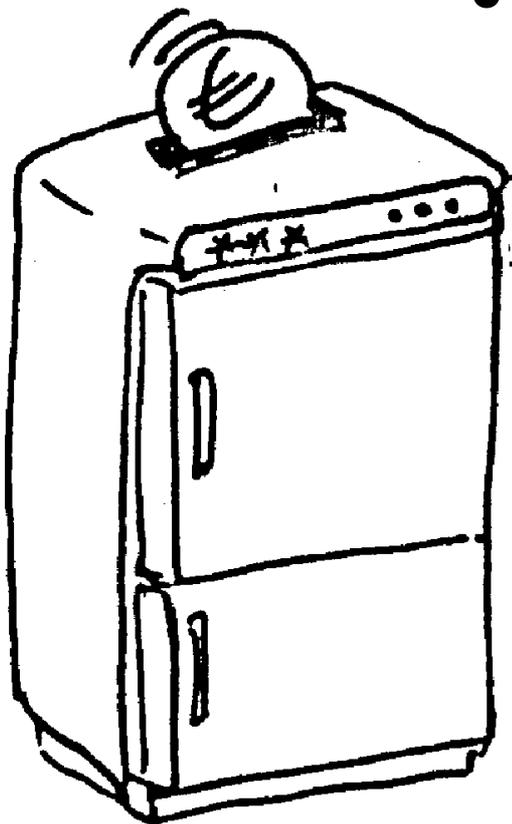
Roland MOUSQUES

l'air de rien

*Réfrigérateurs, congélateurs, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge, fours, cuisinières, télévision, combien consomment ces différents appareils ménagers ?
Peut-on réduire cette consommation ?*

La maison des [néga] watts:

Les appareils économes



très voraces, type gros frigos à production de glaçons ou lampe halogène à éclairage en plafond ! Un aquarium peut aussi consommer à lui seul autant d'énergie que tout l'éclairage de la maison !

La pompe d'une chaudière individuelle (ou circulateur) peut gaspiller beaucoup d'énergie si elle est ancienne ou que le branchement est mal fait. Elle peut en effet tourner 24h sur 24 toute l'année et consommer 500 Kwh par an au lieu de 60 normalement.

ou B) s'avère donc un choix très vite gagnant, divisant par 2 ou 3 la consommation d'énergie.

Info: Gaz réfrigérants et effet de serre.

Depuis début 1995, l'utilisation des chlorofluocarbones (CFC) est interdite. Ces gaz ont été remplacés par deux fluides, le R134a (hexafluorocarbonate) et le R600a (isobutane).

Le premier participe cependant à l'effet de serre et pourrait être interdit dans les prochaines années.

Le second n'intervient pas sur l'effet de serre.

C'est un gaz inflammable, mais utilisé en faible quantité: un combiné réfrigérateur n'en contient que 50 g contre 250 g pour un aérosol courant.

Combien consomment nos différents appareils ménagers en conditions normales d'utilisation ? Curieusement on ne le savait pas vraiment jusqu'à ce que de récentes campagnes de mesures fournissent des indications souvent surprenantes.

Attention aux appareils

Réfrigérateurs - Congélateurs

La production de froid est le poste de dépenses d'énergie le plus important d'un logement hors chauffage et eau chaude. Remplacer un vieil appareil sans attendre qu'il tombe en panne par un modèle très bien isolé (classe A

Lave-vaisselle

Les lave-vaisselle actuels utilisent un peu moins d'eau et d'énergie que lors d'une vaisselle à la main, mais plus de produits de lavage. L'utilisation de détergents sans chlore ni phosphate réduit les risques de pollution. On peut économiser sur l'électricité

avec certains appareils qui peuvent être branchés sur une arrivée d'eau chaude fournie par des capteurs solaires ou une chaudière à gaz ou bois.

Lave-linge

En plus de l'étiquette énergie, il existe pour les lave-linge un "éco-label européen" qui garantit que l'appareil est économe en énergie et en eau et qu'il respecte mieux l'environnement depuis sa fabrication jusqu'à sa mise en décharge. Enfin, si l'on possède une source d'eau chaude à bon marché comme pour le lave-vaisselle, le choix d'un modèle à double alimentation eau chaude / eau froide peut être très vite rentabilisé (existe chez Siemens, Bosch, AEG, Fagor, Daewoo).

Info:

Les lavantes-séchantes sont des lave-linge qui ont été modifiés pour sécher une demi-charge de linge. Leur cycle de séchage est rarement optimisé. De plus, avec ces appareils, non seulement le séchage consomme de l'énergie, mais aussi de l'eau: pour condenser l'humidité présente dans le linge, on utilise de l'eau froide. Ainsi dans certaines lavantes-séchantes on utilise presque autant d'eau pour sécher le linge que pour le laver !

Sèche-linge

Sécher le linge demande deux fois plus d'énergie que pour le laver ! Pendant des générations, pour sécher du linge, il a suffi d'un peu de soleil, d'un fil d'étendage et de quelques pinces à linge.

Quelques francs d'investissement, des frais d'énergie nuls, une pollution zéro et de surcroît le linge sentait bon...

L'inventeur méconnu de la pince à linge devrait

recevoir le grand prix de l'efficacité énergétique !

Fours et cuisinières

Transformer une énergie noble comme l'électricité en simple chaleur soulève les mêmes réserves que pour le chauffage...

Des accessoires de cuisine (trop peu utilisés en France) permettent de notables réductions d'énergie. Ainsi, le "dôme de cuisson" vitré avec gouttière de récupération des graisses qui s'adapte sur des poêles ou casseroles rondes pour la cuisson à l'étouffée des aliments.

Les consommations cachées

De plus en plus d'appareils restent inutilement en mode veille toute la journée que ce soit à la maison ou au bureau (TV, magnétoscope, décodeur TV, chaîne HiFi, ordinateur, télécopieur, imprimante). A première vue, ces petites consommations semblent ridiculement faibles et sans grandes conséquences. Or ces appareils restent en veille de 18h à 24h toute l'année, 365 jours par an. Cela fini par représenter une part non négligeable de nos dépenses d'électricité.

Pour l'ensemble de l'Europe, les appareils domestiques en veille mobilisent la production permanente de 8 réacteurs nucléaires (1,25 réacteur pour la France ne sert qu'à cela!).

L'exemple de la télévision:

Vous regardez la télévision 3 heures par jour. Si elle a une puissance en marche normale de 80W, elle consommera 80Wh x 3h = 240W. Le reste de la journée,

Fiche pratique Comment se servir de l'étiquette Energie pour comparer deux appareils ?

Avec l'étiquette Energie, il est possible d'avoir une bonne estimation du coût total de l'énergie consommée par un appareil électro-ménager sur toute sa durée de vie.

Ce calcul est simple (1):

Consommation annuelle en kWh/an
x Coût moyen de l'électricité F/kWh
x Durée de vie estimée de l'appareil en années
= Coût de l'énergie consommée en Francs

Le coût moyen de l'électricité (TVA, taxes et prorata d'abonnement inclus) peut être pris en première approximation, dans le tableau suivant:

Tarifs EDF	Exemple d'utilisation	Coût moyen du kWh
Abonnement de base ou utilisation uniquement en heures pleines (HP)	Eclairage	0,75 Francs
Utilisation uniquement en heures creuses (HC)	Appareil sur programmateur HC. Cumulus sur contacteur HC.	0,45 Francs
Utilisation répartie heures creuses/pleines	Production de froid Chauffage électrique Cumulus électrique	0,60 Francs

Prenons le cas d'un réfrigérateur vendu 3 000 F pour lequel l'étiquette énergie indique une consommation de référence de 400 kWh/an.

Sa durée d'utilisation est estimée à quinze ans.

Sur cette période, il coûtera en énergie:

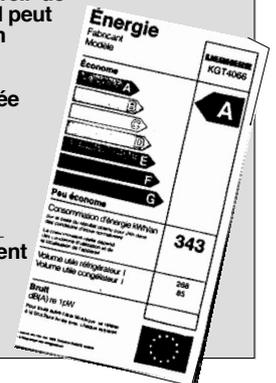
400 kWh/an x 0,60 F/kWh x 15 ans = 3 600 F

...soit bien plus que son prix d'achat !

Il est également intéressant de comparer le coût énergétique annuel de deux appareils.

Par exemple, entre un appareil de classe A et un autre de classe D, il peut y avoir un écart de consommation annuelle de 300 F. Si la différence sur le prix est de l'ordre de 500 F, la différence de coût sera récupérée en moins de deux ans.

(1) Calcul simplifié hors inflation (en francs constants), ni coefficient d'actualisation.



soit 21h, vous laisserez votre TV en mode veille (15Wh). Il consommera donc 15W x 21h = 315 W.

Etonnante conclusion: la télévision coûte plus cher... lorsque vous ne la regardez pas !

Ghislaine GUIGNIER

rafale formatrice

Si vous voulez savoir ce qui fait le paysage actuel, ce qu'il peut devenir. Si vous êtes intéressés par une action de déboisement, reboisement... un FOGEFOR constitue un bon point de départ pour une réflexion et un échange.

FO-GE-FOR

Formation Gestion Forestière

• F O R E T •
P
A
S
S
I
O
N
• P R I V E E •



G
E
S
T
I
O
N

Le cycle de base que je suis actuellement est composé de 9 journées étalées d'octobre 2000 à juin 2001.

Chaque journée a un thème différent:

- Créer et recréer la forêt, pourquoi et comment (re)boiser.

- La filière bois
- La forêt dans l'espace
- etc...

La journée est placée sous la houlette d'un animateur. De 9h à 12h en salle, interviennent ingénieurs, techniciens, ONF, pépiniéristes, etc...), et de 14h à 17h30 sortie sur le terrain.

Le questionnement des 30 stagiaires, l'échange des

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Régies par la loi de 1901, les associations FOGEFOR ont pour objet la réalisation des cycles de formation FOGEFOR. Elles sont constituées de membres fondateurs et de membres correspondants. Les premiers regroupent systématiquement tous les organismes forestiers locaux (syndicats, CRPF, coopératives, chambre d'agriculture, CETEF, etc...).

Leur financement est assuré par la participation des membres fondateurs, les cotisations des stagiaires membres correspondants, adhérent obligatoirement à l'association, et d'une partie des crédits versés à l'Association Nationale pour le Développement Agricole par le Fonds Forestier National.

Pour assurer une certaine coordination de l'activité de la soixantaine d'associations FOGEFOR existant, dès le départ une structure informelle, non dotée d'une personnalité morale, la Cellule nationale des FOGEFOR, a été instaurée au niveau national. Elle est composée de la Fédération nationale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs, de l'Association nationale des centres régionaux de la propriété forestière, de l'Institut pour le développement forestier, de l'Association Nationale pour le Développement Agricole (ANDA) et de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture.

Cette cellule a pour mission essentielle de négocier et de gérer les crédits en provenance de l'ANDA, en accordant des subventions aux associations FOGEFOR sur la base des projets de cycle FOGEFOR qui lui sont présentés. Elle constitue également un relais d'information et assure la diffusion de certains documents.

expériences très variées joints à la connaissance et la pratique des intervenants rendent cette formation extrêmement enrichissante.

Les stagiaires sont de petits ou grands propriétaires forestiers, des responsables d'associations, de groupements forestiers, des agriculteurs ou de simples amoureux de la forêt et de l'arbre.

La participation financière est de 400 F pour l'ensemble des journées. Ce prix modique s'explique par des aides complémentaires.

Si vous voulez savoir ce qui fait le paysage actuel, ce

qu'il peut devenir. Si vous êtes intéressés par une action de déboisement, reboisement, changement d'essence. Si vous souhaitez savoir si des subventions sont attribuées à ceux qui créent des milieux ouverts, des pâtures coupe-feu... Un FOGEFOR constitue un bon point de départ pour une réflexion et un échange.

Pour tout renseignement, s'adresser à :

Antenne Lozérienne du Centre Régional de la Propriété Forestière à Mende. Tél: 04.66.65.26.79.



LE TRIPTIQUE FONDATEUR DES FOGEFOR

Une formation complète (technique - économie - législation)

Assurée par l'ensemble des organisations professionnelles forestières locales (syndicats - CRPF - coopératives - CETEF - chambres d'agriculture)

Tenant compte des besoins de chacun à travers les cycles de base (programme national) et les cycles de perfectionnement (programme au choix) ou les groupes de références (pour ceux intéressés par une formation-action)

LES FORMATIONS FOGEFOR

Le cycle de base

Formation répartie sur 8 à 12 jours, permettant aux propriétaires forestiers, disposant d'un temps mesuré pour s'occuper de leurs bois, d'acquérir, avec un langage commun, un ensemble cohérent de notions de base simples afin de les aider.

à tirer un meilleur parti des conseils et des aides des techniciens mis à leur disposition par les organismes professionnels.

Le cycle de perfectionnement

Permet de répondre à la demande d'anciens stagiaires qui veulent poursuivre leur formation soit en approfondissant des sujets traités dans le cycle de base, soit en abordant de nouveaux.

Le groupe de référence

Formation-action (le stagiaire a un rôle très actif) destiné à d'anciens stagiaires souhaitant traiter un sujet méritant d'être approfondi et susceptible d'avoir une application dans la région ou le département avec le souci d'en faire progresser certains aspects pratiques et d'assurer la diffusion des résultats.

Sans revenir sur l'avènement du multimédia, ni sur ses possibles dangers, nous reste-t-il un espace pour envisager ces technologies de manières utiles, pragmatiques et raisonnées ?

NTIC ? Multimédia ? Internet ? Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication



Sans revenir sur l'avènement du multimédia et sa machine à communiquer qu'est l'Internet, de ses avantages multiples mille fois sacralisés par les ténors de la communication, sans revenir non plus sur les dangers et les travers possibles des nouvelles technologies de l'information et de la communication mille fois diabolisées par les ténors de la communication, nous reste-t-il un espace, une fenêtre pour envisager ces technologies de manière utiles, pragmatiques et raisonnées ?

Sans parler de X. qui "s'escagasse" farouchement à utiliser son imprimante, Y. qui se déplume à force de vouloir démarrer sa machine et Z. qui voudrait bien savoir pourquoi le Net ne veut visiblement pas de lui...les vendeurs vendent, les usagers s'usent...

D'autres, bien sûr, n'ont ni les outils, ni les compétences soit qu'ils n'en aient pas les moyens, soit qu'ils adoptent une position attentiste dans l'attente de la preuve de l'utilité d'une machine.

De tout ça est né l'idée de proposer un temps,

**les Dimanche après-midi
(à partir de 14h.)
à la Mairie de St
Andéol de Clerguemort**

où autour d'un peu de matériel (2 ordinateurs, appareil photo-numérique, graveur, imprimante, connexion à l'Internet) il sera possible de poser des questions, d'essayer ou d'apprendre différents programmes, d'échanger des trucs, de chercher de l'information ou envoyer des courriers via l'Internet et même (sans garantie de réussite) d'amener sa machine plantée, bloquée, poussive, tétue, vérolée, inutilisable ou muette comme une carpe...

Cette activité vous est proposée dans le cadre d'une réflexion globale sur les Cévennes en lien avec différents acteurs et partenaires qui souhaitent à travers le développement des NTIC :

- permettre l'accès au plus grand nombre à ces outils,
- définir des pistes de réflexion afin de considérer les NTIC comme outils de

- définir des pistes de réflexion afin de considérer les NTIC comme outils de désenclavement et de valorisation du territoire (accès à l'information locale, travail collaboratif, vie quotidienne...),
- favoriser la création d'un territoire porteur, sensible aux NTIC duquel il sera possible, à terme, d'envisager des pistes de développements économiques.

Ce projet, en phase de préfiguration, devra se développer, s'organiser, associer l'ensemble des dynamiques, des compétences ou des actions liées aux NTICS afin de lui donner tout son sens.

Toutes les contributions ou suggestions sont possibles voire indispensables... N'hésitez pas !

Les services sont proposés à titre gracieux en partenariat avec la Mairie de St-Andéol et l'association "PELOUS", les contributions volontaires -à la discrétion de chacun- permettront l'acquisition de matériels pour l'activité, le café et les chocolats détermineront l'énergie de l'animateur... ■

**Infos : Jean - Luc
MATHIEU**

Tél: 04.66.41.06.03 -

Association 1

"Le Rayon Vert"

Le Rayon Vert est une association loi 1901 dont le but est de "développer et de soutenir des actions de protection du milieu naturel, des actions en faveur des énergies renouvelables et de toutes les technologies et modes de vie respectueux de la nature". Son projet est de faciliter l'accès aux produits écologiques par l'information et la diffusion notamment de papier recyclé.

Elle a été créée en 1995 et son siège social est à Grèzes 48100 Marvejols. Tél: 04.66.32.28.15 Elle a une personne employée à plein temps.

Activités

- Animation d'ateliers d'initiation aux techniques de fabrication et de décoration de papier recyclé artisanal.

- Diffusion de papier recyclé: articles scolaires et de bureau; papeterie fantaisie; gamme artisanale inédite (carnets rustiques et enveloppes triangulaires fabriqués par Gaëlle).

- Informations ou adresses sur les

énergies renouvelables, les produits non polluants, bios ou recyclés.

Si vous êtes intéressés par le papier recyclé, vous pouvez le voir à Grèzes (téléphoner auparavant) ou lors de certains marchés, l'été à Florac (le jeudi) et à Ste Enimie.

Vous pouvez commander gratuitement un catalogue avec les tarifs et passer commande par correspondance. Pour éviter les frais de port, Gaëlle vous proposera diverses possibilités pour récupérer votre commande à Mende ou à Florac.

A quand le Vent des Bancelles sur papier recyclé ?

G.G.

Association 2

"castanea.org"

L'association *castanea.org* a pour ambition de faire fructifier le patrimoine social, économique et écologique de la châtaigneraie cévenole. Dans cette perspective, elle est à la recherche d'un site, où mettre en place une ferme pédagogique

consacrée au châtaignier et où développer des animations selon les publics demandeurs : *éveil à l'environnement* pour les plus petits ; *stages "nature"* pour les adultes ; *stages d'entretien de vergers* (greffage, élagage, collecte des fruits) et de *sylviculture* (bûcheronnage, balivage...), pour les propriétaires de parcelles souhaitant acquérir des savoir-faire spécifiques à l'arbre à pain. .

Ainsi, *castanea.org* souhaite implanter un musée-vivant, vitrine de la castanéiculture, et développer la filière bois de châtaignier dans les Cévennes.

L'association assurera la promotion de ses activités par un site Internet, en organisant des actions d'informations sur les savoirs du châtaignier et en participant aux festivités locales.

Pour tous renseignements ou pour participer aux travaux en cours sur le châtaignier vous pouvez contacter : *castanea.org* - Arnaud MAINARDI - "la filature" - 48330 St Etienne Vallée Française - 04.66.45.78.98 - *castanea.org* @libertysurf.fr

E.T.

Journal



Le Journal de Modestine

Saluons la naissance d'un confrère diffusé par le Sivom des Hauts Gardons. C'est un trimestriel grand format rempli d'une foultitude d'informations sur "les gens", les associations, les communes, les manifestations de ce secteur, sans oublier un dossier bien ficelé (ce trimestre: logement /2 "habiter" où l'on cite "le Vent", une référence incontournable !) et, cerise sur le gâteau, 2 carnets en supplément: un récit émouvant sur la "Grande Guerre" et un libre propos sur "la culture".

C'est sympa et c'est du bon boulot. Chapeau, collègues !

Pour s'abonner, c'est facile et... pas cher (n'en profitez tout de même pas pour laisser tomber le Vent !!!): 50 F (ou beaucoup plus... ouf!!!) à l'ordre du Sivom des Hauts Gardons et adressés à *Modestine, SIVOM des Hauts Gardons - 48110 Saint Martin de Lansuscle. Tel/fax: 04.66.45.90.29.*

A.V.

"L'Ecologiste"

Un autre salut pour marquer l'arrivée depuis l'automne, de "L'Ecologiste", édition française de la célèbre revue anglaise "The Ecologist" créée en 1969 par Edouard Goldsmith, l'un des principaux fondateurs de l'écologie politique au niveau international.

C'est un "journal de réflexion engagée" comme le qualifie son rédacteur en chef Thierry Jaccaud, ingénieur en environnement de l'école des Mines. Si le contenu comporte des traductions d'articles internationaux parus dans son grand frère britannique dont il existe également une version espagnole et indienne, il propose des contributions d'auteurs et de chercheurs français. Au sommaire de ce premier numéro, un dossier cancer saisissant - ses causes réelles, le silence autour des polluants qui le provoquent, les moyens d'actions, le tout étayé de sérieuses références (tiens, il n'y est pas fait allusion au "Vent", c'est curieux...! N.D.L.R.).

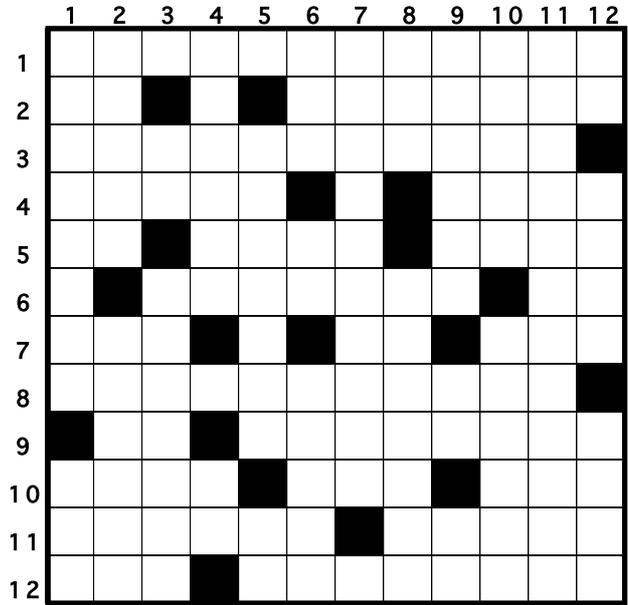
"Notre but est de décrire ce qui existe, d'apporter des convictions et des arguments afin de contribuer à la réflexion". Exemple sur le cancer: pourquoi la politique française de lutte contre le cancer exclue-t-elle la prévention au profit des traitements ?

"Aussi incroyable que cela puisse paraître, souligne Thierry Jaccaud, les cancérogènes chimiques et nucléaires sont ignorés des institutions officielles, dont les crédits sont quasi exclusivement affectés au traitement sans guère de succès et non à la prévention".

Le débat méritait d'être ouvert.

Vente en kiosque et sur abonnement: 40 F le numéro trimestriel; 80 pages. L'Ecologiste, 25 rue de Fécamp - 75012 Paris. Tel: 01.46.28.70.32.

Extrait de "Consom'action" n°8 par G.G.



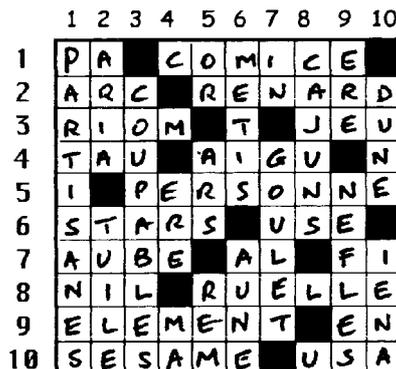
Jeu proposé par Georges Pons
Horizontalement

1. Celles des abus peut être un devoir.
2. Conjonction - Pachas.
3. Apprivoisait les mégères.
4. Fis sentir tes kilos - Fait horreur à la nature.
5. Très recherché - Très demandée - Abréviation postale.
6. Bien gagnée - Dieu brillant.
7. Direction - Symbole - Cadeau.
8. Gens du Nord.
9. Préposition - Totalement dépendants.
10. Marié au Wurtemberg - Monnaie - Vide l'église.
11. Lac d'Iran - Abri.
12. Celui de Rome et Berlin a été meurtrier - Conduite.

Verticalement

1. Même éclairés, peuvent faire très mal - Un truc en plumes.
2. Endort ou fait rêver - Depuis peu gardés par des femmes.
3. Champion - Détour.
4. Décret - Pronom inversé.
5. Elève le discours - Abréviation.
6. Parfois désespéré - Paresseux - Monothéisme.
7. S'en donner suffit parfois pour en avoir.
8. Interjection - Un tiers de rêve républicain.
9. Entre les rangées - Se rend.
10. Tournai à l'envers - Voit dans les pensées.
11. Cours berbère - Se porte au revers ou à la bouche.
12. Bouts de noix - Se prend ou se chasse - Evêché normand.

Solution du numéro 48



tempête de délibérations

Saint Maurice de Ventalon
Conseil municipal
du 01 Décembre 2000

Absent: M. Sanchez.

■ Echange de parcelles de terrain:

Le chemin desservant les maisons POUGET et de la commune devient donc communal. Mme POUGET prend à sa charge les frais notariés.

■ Tarif eau et O.M.:

Le conseil fait un premier bilan de l'application du nouveau tarif de l'eau après pose des compteurs. L'étude des consommations montrent que 32 abonnés ont consommés moins de 20 m3, 6 compteurs étant même restés à zéro pour résidences non occupées.

Cette nouvelle méthode de calcul fait ressortir cette année un manque à gagner sur le budget de l'eau de 2000F par rapport à celui de l'an passé. La tarification actuelle ne permettra pas dans l'avenir, d'obtenir les subventions maximum pour tous les travaux d'assainissement et d'adduction d'eau : pour atteindre les 50% de subvention, la commune de St Maurice devrait dès cette année appliquer une hausse de plus de 40% !

Le conseil décide d'augmenter sensiblement les tarifs de la manière suivante :

Abonnement et taxe FNDAE : 354.00 F.

De 0 à 25 m3 : 12.50 F :

De 26 à 50 m3: 3.25 F .

De 51 à 100 m3: 2.00 F .

Plus de 101 m3: 1.00 F (sans changement).

M. Van Der Steen signale qu'il n'est pas d'accord avec cette décision. Il considère que lorsque le besoin d'être subventionné

par le Conseil général sera incontournable, l'augmentation sera extrêmement importante et brutale. Il serait préférable de s'aligner tout de suite sur le tarif préconisé de 10F du m3 mais en faisant porter l'augmentation principalement sur l'abonnement et la tranche des 25 premiers m3 qui sont payés par tous les usagers.

Pour les ordures ménagères, l'augmentation sera plus raisonnable ! Nouveau forfait à 380 F.

■ Cévennes Alésiennes:

M. MOLINES est désigné comme délégué de la commune pour participer aux réunions pour le projet de création d'un Pays Cévennes Alésiennes.

■ Voirie:

Les travaux de goudronnage de la voie n°1 ont été réceptionnés favorablement.

■ Schéma communal d'assainissement:

Une réunion publique aura lieu prochainement pour exposer les résultats de ce travail avec les techniciens qui l'ont réalisé, et une plaquette explicative sera remise à chaque personne.

■ O.M. de M. Corneveaux:

M. Corneveaux demande l'annulation des ordures ménagères pour l'appartement au dessus de son garage, l'avis de la Sous Préfecture sera demandé afin de lui faire une réponse en toute légalité.

■ Association du canton:

Nadia Schmit a pris ses fonctions d'animatrice. Son bureau se trouve au Pont de Montvert : on peut la contacter au 0466458612. C'est un emploi jeune qui jouera un rôle important.

■ Chemin du Villaret:

Un des propriétaires, M. Gony, souhaiterait une indemnisation pour son terrain pris dans le tracé du chemin du Villaret sur une surface de 2800 m2. La Mairie étudie cette demande.

■ Ecole de la Vialasse:

Un gros problème se pose à l'ancienne école de la Vialasse : le pignon ouest se détache de la structure : la pose de 2 tirants perpendiculaires est nécessaire. Un devis de 14000 F a été fait. Ces travaux semblent urgents.

■ Ecole de Masméjean:

L'étanchéité des murs de l'école de Masméjean doit être reprise : un devis doit être établi par l'entreprise MARTIN de St Laurent de Trèves.

■ Travaux de voirie 2001:

Il faut déjà penser à ces travaux, pour un mandat d'environ 100 000F. La route du Villaret devait passer en priorité mais tous les propriétaires n'étant pas encore d'accord pour céder les parcelles concernées à la commune, il est préférable d'envisager d'autres travaux : la route du cylindre au Poncet par exemple. Quelques petits travaux doivent être mis à l'étude : mur sur la route des Rouvières, trou sur la route du Tronc...

Saint Maurice de Ventalon
Conseil municipal
du 22 Décembre 2000

Absente excusée:

C. AUFOUR ;

Absent: S.SANCHEZ.

■ Assainissement du bourg:

Le conseil général alloue à la commune la somme de 432 575 F et l'Agence de l'eau 225 000 F. Une demande pour 34 545 F a été adressé au PNC afin d'arriver à 80% de subvention sur le montant des travaux H.T. La commune prendra 338.000 F (avec la TVA) sur ses fonds propres.

Un emprunt sera réalisé auprès de la Caisse d'Epargne.

Le conseil autorise le Maire à signer les documents relatifs à ces opérations.

M. le Maire informe le conseil que la commission d'ouverture des plis réunie le 25 octobre 2000 a choisi l'entreprise

BOURELY Frères de Florac avec pour la sous-traitance de la station en elle-même, l'Atelier REEB de Strasbourg, spécialisé dans les épurations type roselière, comme étant la moins disante parmi la dizaine d'entreprises qui avaient présenté leur candidature. Le lot n°1 concernant les réseaux se monte à 462 373,60 F TTC et le lot n°2 concernant la station d'épuration à 316.342,00F TTC.

Le conseil décide de réaliser deux emprunts à la Caisse d'Epargne pour financer ces travaux :

142 000 F sur 30 mois pour la TVA récupérable en fin d'échéance et 200 000 F sur 240 mois pour la partie fonds propres .

■ Pistes DFCI:

Une unité du génie civil de l'UISC avec pour mission d'ouvrir et entretenir des pistes DFCI sera sur le secteur à la mi-février 2001. Le conseil décide de se renseigner sur le montant des prestations de cette unité et éventuellement de proposer les travaux suivants:

- chemin du bois de Masméjean.
- chemin du tronc.
- chemin de sapine.

■ Personnes âgées:

Le « Relais Personnes Agées Gorges, Causses, Cévennes » (cf ; info dans le Vent des Bancelles n°48 p 44) propose à la commune, en tant que partenaire, de signer une Charte de Qualité définissant les modalités et les règles de fonctionnement de ce nouveau service, afin d'adhérer à cette démarche de coordination gérontologique.

Le conseil accepte pour une durée expérimentale d'1 an.

■ Site Internet:

M. Pierre Chauvin, de Lattes, réalise un site Internet sur St Maurice de Ventalon et propose à la commune d'y intégrer des informations : le conseil va y réfléchir.

■ Réunion du SIVOM du 20/12/000:

Une longue discussion a porté sur le suivi des déchets inertes (de chantier, plâtre, pierres ...). Une plaquette cantonale sera étudiée à ce propos.

Des travaux seront réalisés sur la cascade de Rhunes pour créer des sentiers, un belvédère et mettre le site en sécurité : coût prévisionnel de l'opération : 1M4 F.

Une étude de diagnostic sur les débits du captage de Masméjean est lancée par les communes du Pont et de St Maurice avec la mise en conformité. Le conseil délègue le SIVOM pour mener à bien cette opération.

CD35 (route des crêtes): des points de vue panoramiques vont être créés en respectant les sites. Transcévenole : c'est la ligne CFD de St Cécile

d'Andorge à Florac. Un comité de pilotage présidé par le Préfet est mis en place destiné à sécuriser et améliorer les parties encore utilisables pour des randonnées diverses.

Mas de la Barque : un comité de pilotage a été créé : une amélioration va être mise en place pour transformer ce site en hameau.

Association de développement du canton : le président, J-M Van Der Steen a présenté les différents projets et actions de l'association:

1 recenser les offres et les demandes d'habitat permanent en locatif et à la vente qui transitent par les mairies.

2- accompagner l'étude d'une O.P.A.H 5 (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur le canton.

3 -projet de convention de partenariat avec le PNC pour certains objectifs communs.

4- projet d'aller visiter le district de Mouthoumet dans l'Aude qui nous avait présenté son projet de développement local lors de la rencontre cantonale à la Tour du Viala.

rappelle que le 11 mars verra le renouvellement du conseil et il signale qu'il ne sollicitera à nouveau le suffrage des électeurs. Une discussion s'instaure sur la possibilité d'établir une liste de candidats émanant du conseil actuel, même si trois personnes seulement sont décidées à se représenter. Un appel à candidature sera fait autour d'un programme axé sur le développement du canton et l'intercommunalité.

■ France Télécom:

Le conseil décide de valider les longueurs d'artères aériennes et souterraines déclarées par France Telecom, soit 12,469 km pour les premières et 0,925 km pour les dernières et fixe la redevance à 154,80 F le mètre pour les deux et à 103,19 F le mètre carré pour l'emprise au sol des installations radioélectriques.

Les montants à recouvrer seront donc de 13,394 km x 154,80 F = 2 073,39 F + 1m2 = 103,19 total = 2 176, 58 F.

■ Adhésion nouvelles communes au SICTOM:

Le conseil décide d'accepter l'adhésion des communes de Cassagnas et de Barre des Cévennes au SICTOM des Bassins du Haut Tarn.

■ Crèche Castors Juniors:

Le conseil décide de s'engager à verser une participation forfaitaire basée sur un calcul incluant le nombre d'habitants de la commune et l'éloignement de Florac, soit 81 x 3F = 243 F. Cela permettra aux enfants utilisant les services de la crèche de bénéficier de tarifs préférentiels.

Le conseil décide de verser une subvention de 400 F

par enfant fréquentant la crèche et 200 F par enfant fréquentant la halte-garderie. Le calcul est basé sur le nombre d'enfants de la commune inscrits l'année précédente.

■ Jugement tribunal héritiers Filhol:

La commune a été condamnée aux dépens par le tribunal de Mende à propos de l'affaire de la source du Masmin. Ce jugement ne paraissant pas équitable, le conseil décide de faire appel.

■ Contrôle niveau d'eau captage:

Pour avoir une possibilité d'alerte plus précise, un système par ligne téléphonique à partir d'un capteur de télésurveillance sur le bassin de Masméjean sera mis en place pour un coût de 20 716 F. La commune du Pont de Montvert prend à sa charge 3/4 de la somme et St Maurice 1/4.

■ Voyage scolaire:

L'école du Pont de Montvert a pu, par l'intermédiaire de l'USEP, assister au championnat du Monde de Hand-ball. Le conseil décide d'accorder une aide de 250 F par enfant (3) pour participer aux frais de déplacement.

■ Assainissement servitudes:

Le conseil désigne M. J-M Van Der Steen pour représenter la commune pour l'établissement des conventions de servitudes pour le passage de canalisations sur les terrains de M. André et de M. et Mme Bouchoucha portant respectivement sur des surfaces de 810 m2 et 150 m2 rémunérées à raison de 4.50 F le m2.



Absente excusée : Mme DUBOIS.

Absent : M. SANCHEZ
Le compte-rendu du 1er décembre 2000 est approuvé.

■ Elections municipales:

Elie PELLEQUER donne lecture d'une lettre qu'il adresse aux administrés. Il

tempête de délibérations

Saint Frézal de Ventalon Conseil municipal du 10 Novembre 2000

(Résumé sommaire)

7 conseillers sont présents. M. Serres, empêché, donne procuration à M. Jaquinta. M. J-CI Lieber est nommé secrétaire de séance.

■ Le compte rendu du conseil municipal du 15/09/00 fait l'objet de quelques commentaires puis est adopté à l'unanimité.

■ Le Budget Supplémentaire 2000 Le budget général.

Il a besoin d'être réajusté pour l'entretien de la voirie et du petit matériel en fonctionnement, ainsi que pour terminer les abords de l'Ayrolle et effectuer les acquisitions foncières en investissement.

Il est adopté et signé à l'unanimité.

Le budget AEP.

Il fait l'objet de virements de crédits en plus et en moins.

Il est adopté à l'unanimité. Le budget de la Caisse des Ecoles

Il doit être abondé pour faire face à une augmentation de rémunération de personnel.

Adopté à l'unanimité.

■ L'école

Des observations sont présentées.

- Les dons effectués par l'association "Les Amis de l'Ecole Publique".

- La participation des membres du CM à l'association AEP.

- Le fonctionnement du budget à préciser à la directrice de l'école.

- Des précisions apportées à propos des dénominations ASEM et ATSEM.

- L'emploi du temps de l'employée "emploi-jeune".

■ Passage aux 35 heures pour les employés communaux.

A compter du 1er Janvier 2001:

- Les agents techniques titulaires à temps complet passent à 35 heures par semaine.

- Les personnels non titulaires à temps non complet voient leur salaire horaire augmenté.

- Il est proposé de compenser ces heures non effectuées:

Les employées de la cantine scolaire pourront travailler au ménage de l'école pour 6 heures par semaine.

Le secrétariat sera augmenté d'un service de 4 heures par semaine.

Ces décisions sont prises à l'unanimité.

■ Tarifs 2001

- Il va falloir établir les factures en équivalent euros.

- Les tarifs de la cantine scolaire et des ordures ménagères sont inchangés.

- Les loyers et le prix de l'eau augmenteront en fonction des exigences qui nous sont étrangères (indice de la construction; règles du Conseil Général).

■ Pose café.

Une innovation proposée par une "auditrice".

■ Programme routier 2001.

- Route de l'Arbousset à terminer.

- Route du Bois de Pantel.

- Parapet amont avant le Grenier.

- Pont de la Vignette à réparer.

Saint Frézal de Ventalon Conseil municipal du 12 Janvier 2001

(Résumé sommaire)

8 conseillers sont présents. M. G. Alise est nommé secrétaire.

■ Commentaire sur le CR du 10/11/00

- Correction à propos des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'Association des Amis de l'Ecole Publique.

- Remerciements à Alain Ventura pour son travail de rédaction des comptes rendus.

■ OPAH (amélioration de l'habitat)

Il s'agit d'un outil permettant d'apporter des aides supplémentaires. L'opération est pilotée par le Sivom. La commune y adhère à la condition que cela n'ait pas de trop lourdes charges financières.

■ Devenir de l'ancienne voie CFD.

Le syndicat mixte est en train de se créer pour la revitalisation de cette voie. Le Conseil Municipal y adhère sous réserve que cela n'amène pas de trop lourdes charges financières.

■ Moulin du Salson.

Affaire à suivre.

■ Dégâts occasionnés par les sangliers.

Longue discussion et divergences sur la prolongation de la chasse jusqu'au 28 février.

■ Indemnité du Maire pour 2001.

Le Conseil Municipal accepte le principe de son augmentation.

■ Elections municipales 11/18 mars.

Tenue du bureau de vote.

■ Questions diverses.

- Vœux.

- Virement de crédits.

- Convention avec le cabinet Beture-Cerec.

- Le Vent des Bancels N° 49: publication d'articles à caractère politique.

- Lampe communale du Géripon au dessus de la Mairie: la déplacer pour la rendre plus efficace.

- Vente du terrain Serres au droit de l'école des Abrits: accepté à l'unanimité.

- Nouvelle requête près le Tribunal Administratif, autour du problème de l'eau du Cheylen.

- Signature du livre des délibérations.

- Association de développement du canton: réunion bilan le 20 janvier 2001.

La séance est levée à 23 heures.

Saint Andéol de Clerguemort Conseil municipal du 25 Novembre 2000

■ Présents : J. Girod - G. Chapelle - D. Mathieu - S. Clarisse - E. Vielzeuf et JC Dautry

Procuration de T. Orio à J. Girod, L. Redares à D. Mathieu.

Absent : A. Mazoyer.

Secrétaire de séance : S. Clarisse.

Lecture du compte rendu du dernier conseil :

Il est précisé que :

> Le nouveau container a papiers est installé depuis quelques jours au même emplacement que le container à verres, à Clerguemort, sur la route des crêtes. Il accepte papiers revues et journaux.

> Le locataire du logement de Lézinier disposera d'une partie de la cave, l'autre partie restant disponible comme local technique pour la mairie.

sera créée.

L'ordre du jour est abordé
■ Chemin de Poussiels au Cros

M. le Maire rappelle les différents événements survenus suite à la décision du conseil municipal du 18/10/1997 d'intégrer le chemin de Poussiels au Cros dans le domaine public :

. Un géomètre a réalisé un levé topographique du chemin élargi, ainsi qu'un état précis des parcelles traversées et des surfaces affectées.

. Un courrier du Maire a été envoyé à tous les propriétaires touchés par cet élargissement dans le but d'obtenir leur accord de cession du terrain. Mme Brigitte Felgerolles et M. Mazoyer ont refusé de donner leur accord.

. Un dossier d'enquête publique est parvenu en sous-préfecture.

. La réponse de la sous-préfecture précise qu'il est nécessaire de motiver notre demande par rapport à certains points.

1. concernant la bretelle se dirigeant vers la parcelle 150 :

Il est précisé que cette portion de chemin existante désenclave les parcelles n° 150, 163, et 140 qui appartiennent au même propriétaire, et qu'il n'est pas souhaitable que les habitants de ces lieux continuent d'emprunter cette portion de chemin privé pour accéder chez eux.

■ Concernant la réalisation de la piste sur les parcelles 272 et 270 :

Le raccordement du chemin sur la parcelle 292 a été réalisé en courbe de niveau en traversant les parcelles 272 et 270 (prés), et en détruisant les murettes et parties du sentier piéton existant. De plus, il n'est plus envisageable de rendre

accessible aux véhicules le sentier piéton compte tenu de son étroitesse et de sa déclivité.

Les membres du conseil municipal présents, considérant qu'il est fondamental et majeur d'entretenir une liberté de passage public vers le bas du hameau du Cros (notamment pour les secours), de donner une existence légale à quelque chose qui existe et qui a été fait avec les deniers publics, sur du terrain privé, décident de poursuivre la démarche entreprise vers l'expropriation des parties appartenant à Mme Felgerolles et M. Mazoyer.

■ Devis de réfections des enduits de l'école du Cros
Le devis réalisé conjointement par les entreprises Mousques et Diet de Vialas est lu par M. Clarisse. Il est demandé par les membres du conseil de solliciter un devis à au moins une autre entreprise afin de pouvoir comparer les coûts proposés. Il est décidé d'affecter les subventions PED 99 (20000F), PMT 99 (150000F) sur ces travaux.

■ Adhésion à la Cuma du Ventalon

Suite au souhait de la commune d'adhérer à la CUMA du Ventalon pour l'utilisation du tracteur par Eric Tamisier, celle-ci nous fait part du coût que cela représentera pour 45 heures d'utilisation annuelles :

1. acquisition des parts sociales : 2200 F la première année (engagement sur 5 ans)

2. coût d'utilisation annuel: 2000 F.

Le conseil reste favorable à cette adhésion, sous réserve qu'administrativement elle soit possible. La question sera posée au percepteur.

■ Contrat avec l'association l'Espinas
M. le Maire donne lecture du courrier de l'association "l'Espinas".

L'association informe qu'elle a rencontré Maître Marcy, notaire à Florac, afin de rechercher le type de contrat à souscrire dans le but de faire suite à la convention signée avec la mairie en avril 98. Pour cela Maître Marcy préconise l'organisation d'une rencontre entre la mairie, l'association et lui même dans le but de réfléchir et définir les termes du contrat.

Le conseil accepte la participation à cette rencontre à partir de janvier 2001, le jeudi ou le samedi.

Il souhaiterait que soit développé davantage d'informations sur les diverses activités de l'association.

■ Possibilité de création d'un emploi CES

M. Ouarzazi, locataire au Cros, émet, auprès de la mairie, une demande de création d'emploi de type CES consolidé (durée 5 ans). Il précise qu'il peut accéder à ce type d'emploi.

Se posent les questions de son financement (30 à 40000 F annuels), du contenu et du volume d'activité à y affecter. Après délibération, le conseil considère que cet emploi serait envisageable pour un temps partiel de 8 à 10 heures. Il soutiendra la demande de M. Ouarzazi vers une ou plusieurs collectivités plus étoffées.

■ Délibération sur la participation aux transports scolaires
Pour l'année scolaire 1999/2000, la participation de la commune aux transports scolaires s'élève à 620 F/élève, soit 4960 F

(5 élèves au Collet de Dèze, et 3 sur St Frézal). Délibération prise à l'unanimité.

■ Questions diverses.

. M. le Maire informe que dès cet hiver, les tracteurs de déneigement devront passer au service des mines pour y être contrôlés puis mis en conformité. Le conseil montre son désaccord vu :

● l'impact financier de cette mesure sur le budget (20000 F en moyenne) ;

● le risque de disparition à terme du déneigement de proximité, essentiel en milieu rural isolé.

Aucune solution immédiate à ce problème ne ressort de la conversation.

. Il est décidé que l'intégralité des concessions des cimetières sera versé sur le budget principal de la commune (contre 1/3 auparavant, les 2/3 restants restant destinés au CCAS).

. Association « Coeur des Cévennes » : lecture de la lettre d'information nous informant leur volonté de créer un syndicat d'initiative sur la Vallée Longue.

. Lecture est faite du compte-rendu de l'assemblée générale du syndicat d'initiatives du Pont-de-Montvert nous informant notamment leur souhait de se transformer en office de tourisme cantonal. Le conseil trouve cette démarche intéressante.

. Tous les mercredis à 10h15 à Lézinié, les restos du coeur passeront pour distribuer des repas aux plus démunis (revenus inférieurs à 2950 F mensuels).

Le spectacle de Noël aura lieu dans le temple dimanche 17 décembre à 15h30. Le goûter des enfants sera organisé par l'association Pelous. La séance est close à 20h30.

Saint Frézal de Ventalon

Nos peines

Lina Martin

Ce lundi 22 janvier nous amenions au cimetière familial des Abrits, Lina Martin. Elle était née aux Abrits le 31 octobre 1907, d'Alfred Crespin et d'Élisa Pelat. Son père meurt à la guerre de 1914 de sorte qu'elle est orpheline très jeune. Elle se marie en 1925 et reste aux Abrits avec son époux Louis Martin et son frère et fait vivre la propriété agricole. Après la deuxième guerre mondiale, le ménage quitte Saint-Frézal pour s'occuper, à Saint-Michel-de-Dèze d'une épicerie laissé libre par M. Gabriac. Louis Martin meurt relativement jeune ; son fils Rémi, le suit dans la tombe en 1974 alors qu'il n'avait que 46 ans ! Elle reste seule à Saint-Michel avec sa belle-fille Pierrette mais conserve un contact permanent avec notre commune et sa maison natale. Lundi, le temple de Saint-Frézal pouvait à peine contenir les parents et les amis nombreux qui voulaient lui dire un dernier adieu. À toute cette famille dans la peine, nous adressons nos sincères condoléances.

André Allier

Nous apprenons par ailleurs le décès d'André Allier, mort relativement jeune (il venait tout juste de dépasser les 60 ans !).

Certes, après le décès de ses parents, Sully et Élise, il avait vendu sa maison de famille de Pénens mais il restait fidèle à Saint-Frézal en recevant notre journal communal.

Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille demeurant dans la région parisienne.

Le père Noël à l'école des Abrits

Le jeudi 21 décembre, toute l'équipe de l'école des Abrits : enseignantes, personnel éducatif, enfants... s'est rassemblée à la salle communale et un peu après 14 h, tout ce petit monde a réjoui de ses chants et des mimes, les parents mais aussi d'autres adultes. Car il ne faut pas oublier que les aînés de notre commune sont conviés à cette représentation. Nous voulons montrer par là que les différentes générations doivent se rencontrer pour mieux se connaître et s'apprécier. Après le spectacle est venu le moment des cadeaux, distribués par un Père Noël barbu tout de rouge vêtu.

Il y en a eu pour tous et même des tout-petits de la commune, non encore scolarisés, ont eu leur part. Évidemment tout cela dans la joie et le remue-ménage et l'attente du goûter très abondamment fourni n'a pas fait baisser la pression.

Le maire Noël a néanmoins pu intervenir pour remercier et féliciter

pour remercier et féliciter ces enseignantes qui ont beaucoup de mérite à faire évoluer des enfants surtout lorsqu'ils sont tout jeunes.

Il a ensuite, selon ce qui est maintenant une tradition, offert une boîte de chocolats aux aînés. Il a regretté l'absence d'un bon nombre mais, il est vrai, l'hiver, même s'il n'est pas trop rigoureux, n'incite pas aux déplacements.

Il a souhaité à tous de bonnes fêtes et a terminé son propos par une formule provençale que toutefois les Cévenols comprennent bien : "A l'an que ven ; se sien pas maï que seguen pas men".

Saint Andéol de Clerquemort

Naissance

Chez Marie-Ange Christophe et Stéphane Clarisse, à Poussiels, naissance de Lauranne. Félicitation aux heureux parents.

Spectacle

Une nombreuse assistance de petits, mais aussi de plus grands, pour le désormais traditionnel spectacle de Noël à Lézinié.

Départ

Préférant se rapprocher de sa fille en Svoie, Thérèse Orio, fidèle conseillère municipale durant 6 ans, a quitté Saint Andéol. Nous lui souhaitons beaucoup de bonheur dans son nouveau pays.

Autres nouvelles

ATTAC Lozère

Dans nos précédents numéros, nous avons évoqué les mouvements de citoyens qui tentent de rappeler à l'ensemble de leurs élus quelques objectifs fondamentaux pour l'avenir de notre planète.

ATTAC Lozère s'est constitué en novembre dernier sous forme d'association loi de 1901 et accueille tous ceux et celles qui veulent unir leurs efforts dans ce sens.

Le bureau d'ATTAC-Lozère est présidé par Marc Liotard, enseignant au CEP de Florac, avec Yohan Just, de Marvejols, comme vice-président, Kristina Wagner comme trésorière, assistée de Georges Pons, Manuela Marolot, comme secrétaire, assistée de Jacques Vacquier.

Les collectivités locales peuvent adhérer à ATTAC.

Premières à avoir donné l'exemple en Lozère : St Frézal de Ventalon et St Maurice de Ventalon. Bientôt suivies, nous l'espérons, par d'autres communes du canton.

Si vous souhaitez en savoir plus ou adhérer, n'hésitez pas à contacter Georges Pons, au 04 66 45 41 85 ou 04 66 45 42 78.

Avis de recherche

Dans le cadre de la fête de la Châtaigne, en octobre 2001, afin de compléter une exposition, nous recherchons tous les matériels ayant trait au travail de la châtaigne. Nous prendrons grand soin de ce matériel. Merci par avance. Vous pouvez me contacter au 04.66.34.55.79.

Laurent Blandine,
Présidente du Comité
des fêtes Colletain.

Shirine Afrouz

Dans notre dernier numéro, nous évoquions cette jeune sculptrice installée à St Germain de Calberte et son projet d'offrir à Amnesty International une oeuvre intitulée "Le cri silencieux".

Cette statue en bronze de plus de deux mètres de haut a été inaugurée le 24 janvier dernier à Paris, au siège d'Amnesty International France, en présence de son président, Denys Robiliard, des élus du 18^e arrondissement et de nombreux sympathisants.

La souscription que nous avons lancée dans les colonnes du Vent des Bancels reste néanmoins ouverte et vous pouvez continuer à adresser vos participations (100 F minimum) à Georges et Françoise Pons, qui vous remettront en échange un reçu signé de l'artiste.

Parc National des Cévennes

L'été dernier, le Parc National des Cévennes a édité son "Programme d'Aménagement 2000-2006", fruit du travail des commissions spécialisées, de séminaires internes regroupant l'ensemble du personnel, et de consultations externes, à savoir d'une part un rapport d'audit réalisé par des Inspecteurs Généraux des administrations concernées, d'autre part une opération de concertation avec les habitants.

Ce document, très intéressant pour ne pas dire instructif, comprend :

- douze orientations stratégiques, constituant le projet politique du Parc national sous forme d'objectifs à long terme,
- six orientations opérationnelles, décrivant sa mise en oeuvre à moyen terme.

Tous les sujets qui nous concernent en tant que résidents permanents du seul Parc national habité sont abordés dans ce document. Même s'il jargonne un peu et sent parfois sa langue de bois, on ne peut pas nier qu'il constitue un référentiel dans lequel nous pouvons lire, souvent sans enthousiasme, une partie de notre avenir local.

A consulter en mairie ou dans les locaux du Parc National des Cévennes.

Le français comme on l'aime

Pour la sixième année, la Délégation générale à la langue française du Ministère de la Culture et de la Communication organise sa "semaine de la langue française et de la francophonie", du 17 au 26 mars 2001.

Mais 2001 sera aussi, à l'initiative de l'Union Européenne, l'année européenne des langues.

Les dix mots retenus sont :

**beauté-encore-
flamme-inspiré-
kyrielle-nuance-oiseau-
quelqu'un-utopie-
voyager**

Toutes les initiatives à ce propos seront appréciées, qu'elles viennent du milieu scolaire, associatif, ou des particuliers, mais c'est un jeu où il n'y a rien à gagner, sinon le plaisir de jouer avec les mots. Si vous voulez en savoir plus, appelez le service communication de la délégation générale à la langue française :

Martine LEHMANS -
01 40 15 36 79 **Astrid**
MOITRIEUX - 01 40 15
36 81

Elevage

Histoires de lapins et de puces

Dame Nature a

proliféricité de huit mamelles. Ceci n'est déjà pas si mal ! Pour autant les sélectionneurs ne sont pas satisfaits.

Toujours plus, encore plus, tel est leur leitmotiv... Alors ils ont "fabriqué" des lapines à 10 mamelles et prévoient bientôt de les doter de 12 mamelles pour nourrir plus de lapereaux.

A quand les lapines en tube pour élevage en bande, avec éventuellement une tête et trois mètres linéaires de mamelles ? Il faut relever que ces sélectionneurs soutenus dans leur recherche par l'INRA parlent du "bon état" des lapines et non de leur santé...

Toujours pour les lapins : un laboratoire expérimente une nouvelle technique de vaccination contre la myxomatose. Des puces seraient nourries du vaccin et lâchées sur ces pauvres animaux traumatisés à la vue des seringues ! ,

Il nous reste à imaginer, si cette expérimentation est concluante, un développement des élevages de puces infirmières pour résoudre les problèmes de personnel dans les hôpitaux...

Arlette Harrouch,
Directrice Fédération Net
Progrès, dans "Nature et
Progrès" Nov. 2000.

